

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Il est 18h30 lorsque M. S. RAGAVAN,  
président, ouvre la séance.**

**Sont présents:** Mmes et MM. D. BOCCARD, Y. BOCCARD, J.-C. BRULHART, M. CHAMBERS, J. CHARPIER, P. DOUDIN, D. DUAY-DURAN, M. DUMALLE, R. ECUYER, M. GIRARDET, F. HALDEMANN, P. HAMANN, S. HAYES, F. HERNOT, E. HUBERT, M. HULLIGER, P. ISWALA, A. JIMENAY, C. LUZZATTO, C. MASTOURA, A. MIZRAHI, F. OSMANI, S. RAGAVAN, J. REVILLET, N. RIVRON, J. ROBERT, A. SCHWEIZER, D. SCHWEIZER et L. TREMBLET.

Mme RIMAN et M. de PREVILLE arriveront en cours de séance.

M. R. SANSONNENS, maire, Mme M. BOGET et M. J.-M. DEVAUD, conseillers administratifs, assistent à la séance.

\* \* \*

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 novembre 2009.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.

*Point non traité dans la séance du 17 novembre 2009:*

4. Résolution n° 2005-01a présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom de l'Alliance des indépendants, demandant l'ouverture des colonnes du journal communal *Meyrin Ensemble* aux partis politiques siégeant au Conseil municipal. **Rapport de la commission d'information et communication** (M. de Prévile, Ve).

*Ordre du jour du 15 décembre 2009:*

5. Délibération n° 2009-55 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 88'000.-** destiné à financer un audit sur la sécurité au travail et la protection de la santé dans l'administration communale ainsi que la mise en place du système MSST (appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail).
6. Délibération n° 2009-56 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 158'600.-** destiné à la réalisation d'un concept global de signalétique sur le territoire et les bâtiments communaux.
7. Délibération n° 2009-57 présentée par Marcel Dumalle, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 45'000.-** afin de financer le passage de 40% à 60% de la consommation d'électricité de la commune de Meyrin en Vitale vert en 2010, et à l'augmentation de 20% par année pour arriver à 100% à fin 2012.
8. Délibération n° 2009-49a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'110'300.-** destiné à financer l'extension des vestiaires et la réfection des équipements techniques du service du feu de la Commune. **Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments** (M. Haldemann, R).
9. Délibération n° 2009-51a relative à un crédit de construction de **CHF 137'000.-** destiné à la réhabilitation minimale de la verrière de la ferme de la Golette. **Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments** (Mme Ecuyer, R).
10. Délibération n° 2009-52a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 2'265'000.-** destiné au financement des travaux pour l'aménagement du square Lect situé à l'emplacement de l'ancien giratoire d'entrée dans Meyrin (sous le viaduc Lect). **Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement & travaux publics, gérance et entretien des bâtiments conjointe** (M. Hulliger, AIM).
11. Délibération n° 2009-29a présentée par Jacques Robert, au nom des socialistes de Meyrin-Cointrin, afin de soutenir les Meyrinois victimes de la crise et de la perte de leur emploi, demandant la création d'un poste à 100% de conseiller/ère en insertion et orientation et d'un poste à 50% d'assistant-e administratif/ve, de profil de type civiliste, à durée déterminée de deux ans, renouvelable annuellement, pour un crédit total de **CHF 150'000.-** destiné au paiement des salaires et des charges sociales sur l'exercice 2010. **Rapports de la commission d'actions sociale et jeunesse élargie** (M. Iswala, S) et **de la commission des finances** (M. Hernot, S).
12. Résolution n° 2009-11a présentée par Jacques Charpier, au nom de A gauche toute (AGT), et Jean-Philippe Hulliger, au nom du groupe AIM, relative à la mise en place de panneaux solaires sur les bâtiments publics de la Commune. **Rapport de la commission d'environnement et énergie** (Mme Luzzatto, R).

13. Résolution n° 2009-20 présentée par Mmes Y. Boccard, R. Ecuyer, J. Revillet, A. Riman et MM. M. Chambers, F. Haldemann, J.-P. Hulliger, P. Iswala, D. Schweizer, L. Tremblet (président), membres de la commission d'urbanisme, mobilité et logement, demandant de fixer provisoirement un IUS maximum de 25% dans le quartier de villas au sud du village (ensemble de la zone 5 située entre la route de Meyrin et la route du Nant-d'Avril). **Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement** (M. Iswala, S).
14. Rapport du délégué du Conseil municipal au comité de gestion du centre de loisirs "Maison Vaudagne" (M. Iswala, S).
15. Projets de résolutions.
16. Projets de motions.
17. Propositions individuelles.
18. Questions.

\* \* \*

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 novembre 2009**

**M. Chambers** revient sur son intervention relative à la reconstruction de l'annexe de la Ferme de la Golette, selon laquelle il aurait regretté le choix des hauts standards énergétiques pour ce type de bâtiment (page 51). Il tient à préciser avoir dit en réalité qu'il n'était pas besoin de respecter la totalité des hauts standards énergétiques et d'avoir d'aussi hautes exigences pour ce bâtiment.

Il n'y a pas d'autre remarque et ce procès-verbal est **approuvé à l'unanimité**.

\* \* \*

2. **Communications du Bureau**

**M. Ragavan** donne tout d'abord lecture d'une lettre adressée par le Manège de Meyrin aux membres du Conseil municipal :

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Le Manège de Meyrin a le plaisir de vous informer qu'il organise sa traditionnelle fête de Noël le samedi 19 décembre prochain avec pour thème l' "ESPACE".*

*Le spectacle débutera à 10h30 pour se poursuivre toute la journée. Un apéritif de bienvenue, auquel vous êtes cordialement invités, sera servi à 11h30.*

*En espérant avoir le plaisir de vous rencontrer à cette occasion, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à l'assurance de mes sentiments distingués.*

*Fernando Monteiro*

Il donne ensuite connaissance de la lettre envoyée le 15 décembre 2009 par Mme Sasà Hayes :

*Monsieur le Président du Conseil municipal de Meyrin,*

*Par la présente je vous prie de prendre note qu'à la suite de la retraite de mon époux et du fait que je serai absente très souvent de Meyrin, je suis obligée de prendre un congé sabbatique d'une durée indéterminée.*

*De ce fait, je ne pourrai honorer valablement ce Conseil, comme mon rôle de conseillère l'exige, et vous prie de bien vouloir accepter ma démission pour le 31 décembre 2009.*

*Il va sans dire que je quitte cet hémicycle avec quelques regrets mais ayez la certitude, Monsieur le Président, que j'ai participé à tous les Conseils avec le plus grand intérêt et le souci de rendre service à la population meyrinoise.*

*J'ai vécu des moments très intenses en expériences humaines et ma patience, qui n'est pas mon fort, a été quelques fois mise à dure épreuve, se transformant en impatience de ne pas voir aboutir plus rapidement certaines résolutions.*

*Bien entendu je reste rattachée à l'Association UDC Meyrin-Cointrin-Mandement.*

*Je souhaite bonne continuité à tous les membres de ce Conseil et formule mes meilleurs vœux pour la nouvelle année à toute l'assemblée.*

*Veillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, mes meilleures salutations.*

*Sasa Hayes*

*Copie à Monsieur Solai, secrétaire général de la commune de Meyrin  
Copie au Service des votations.*

\* \* \*

### 3. Communications du Conseil administratif

*Séance du 6 octobre 2009 - question de Mme Girardet*

#### Disparition du distributeur TPG à la gare de Vernier

Suite aux vols d'argent des distributeurs situés aux gares ZIMEYSA et Vernier Meyrin, il avait été décidé de les retirer.

Actuellement, les TPG conçoivent un système d'alarme afin de sécuriser ces machines. Une fois le système terminé et testé, les nouveaux distributeurs seront placés à Vernier-Meyrin dans le courant de l'année 2010.

\*\*\*\*\*

*Séance du 6 octobre 2009 – question de M. Hulliger*

### **Modification de zone à Cointrin**

La direction générale de l'aménagement du territoire a confirmé qu'une séance de présentation politique était possible dans le cadre de l'examen de ce projet.

Concernant une séance publique sur ce même sujet, le service cantonal a relevé que celle-ci devra faire l'objet d'une préparation spécifique en fonction des objectifs et ne pourra se tenir qu'au premier trimestre 2010.

\*\*\*\*\*

*Séance du 17 novembre 2009 – question de M. Hulliger*

### **Insertion de forums sur le site internet**

Le Conseil administratif rappelle que la vocation première du site internet communal est de mettre à la disposition des internautes des informations factuelles sur la vie communale et que, pour l'instant, l'ouverture de forums ne fait pas partie des priorités.

\*\*\*\*\*

### **Recours relatif à la centrale solaire du centre commercial**

Après avoir recherché en vain une solution consensuelle, la Commune a fait recours contre la seconde autorisation relative à la centrale solaire du centre commercial de Meyrin. Favorable aux énergies renouvelables, la Commune souhaite toutefois que les installations respectent l'environnement bâti. Ce recours ne mettra pas en péril la viabilité économique de la centrale.

Dans le courant de l'été, la Police des constructions a délivré une première autorisation sans consulter la Commune. Jugeant le projet acceptable, la Commune n'a pas fait recours contre cette première autorisation, car la centrale ne devait pas s'élever à plus de 5 m. du toit. Avec stupéfaction, le service de l'urbanisme a constaté sur place que la construction ne respectait pas les plans déposés: l'infrastructure de la centrale a presque doublé de hauteur, ce qui correspond à un immeuble d'au moins trois étages. Donnant suite à la requête de la Commune, la Police des constructions a arrêté les travaux au début du mois de novembre, constatant ainsi la non-conformité de la réalisation. Dans les 24 heures, la Police des constructions a néanmoins délivré une seconde autorisation, une nouvelle fois sans consulter la Commune.

Il est important de relever que le site où se trouve la centrale bénéficie d'une protection patrimoniale particulière. En effet, le plan d'aménagement du centre commercial prévoit un gabarit de "rez + 1 étage" au maximum. De plus, la hauteur des infrastructures de la centrale entre en conflit avec le futur marché couvert que la Commune souhaite réaliser dans le cadre de l'aménagement de la place des Cinq-Continents. Enfin, la Commune rappelle que c'est le Département des constructions et des technologies de l'information qui a lui-même élaboré le plan de site "Meyrin-Parc", préavisé à l'unanimité par le Conseil municipal le 17 novembre 2009. Ce plan de site, contigu au centre commercial, met sous protection son patrimoine architectural.

La section genevoise de l'association "Patrimoine suisse" soutient la démarche de la Commune. Elle relève l'importance du patrimoine bâti environnant, en particulier la vision des immeubles de Meyrin-Parc depuis la place des Cinq-Continents. L'association s'étonne également de l'utilisation d'une procédure accélérée pour un site de cette importance.

Le recours déposé par la Commune permet de préserver ses droits en vue d'une intégration de la centrale dans son environnement bâti, dans l'intérêt de la collectivité et en défense de la volonté exprimée par le Conseil municipal dans sa délibération n° 2009-38a.

#### **Homologation de la patinoire**

D'autre part, dans un courrier daté du 9 novembre, la Ligue nationale de hockey atteste que la patinoire couverte de Meyrin est homologuée pour la pratique du hockey sur glace en 1<sup>ère</sup> ligue.

\* \* \*

#### **4. Résolution n° 2005-01a présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom de l'Alliance des indépendants, demandant l'ouverture des colonnes du journal communal Meyrin Ensemble aux partis politiques siégeant au Conseil municipal. Rapport de la commission d'information et communication (M. de Préville, Ve)**

**Mme Doudin** donne lecture du rapport de la commission d'information et communication tenue le 17 septembre 2009, qui a été établi par M. de Préville :

*"Après les salutations d'usage, le président, M. Schweizer, donne la parole à Mme Boget qui rappelle qu'un groupe de travail a planché sur une refonte du journal communal Meyrin Ensemble.*

*M. Burgi distribue aux commissaires présents une collection de journaux communaux de communes genevoises à titre d'illustrations ou sources d'inspiration. Il demande que le rapport produit par le groupe de travail soit analysé dans une prochaine séance.*

*Une commissaire pose la question des raisons qui ont amené notre Conseil à envisager une refonte de notre journal. Il lui est dit qu'il y a deux résolutions en cours d'examen. La commissaire rappelle qu'il a fallu plusieurs années pour faire accepter le journal et craint que tout recommencer coûte cher, tant financièrement que politiquement.*

*Un commissaire ramène sur le tapis l'épineux problème de l'ouverture des pages de Meyrin Ensemble aux partis politiques en signalant que, lors de la dernière commission sur ce sujet, ce point n'avait pas pu être finalisé.*

*Un autre commissaire rappelle qu'il avait souhaité qu'une étude de satisfaction des lecteurs soit menée et demande si cela a été fait. Un premier commissaire lui dit que le journal rencontre la satisfaction de tout le monde, et ramène le problème sur la présence de colonnes à caractère politique dans notre journal. Un autre commissaire dit qu'il s'oppose à cette présence. Il dit apprécier le fait que les partis politiques y aillent de leur poche pour communiquer avec les habitants de la Commune, car c'est une démonstration de leur engagement pour leurs idées. Il se pose également la question de la censure : pourra-t-on tout y dire ? Qui décidera de ce qui est correct et de ce qui ne l'est pas trop ? Finalement, en ce qui concerne une enquête de satisfaction, il émet les doutes les plus sérieux sur ce qu'elle pourrait nous apprendre : pour être statistiquement significative, une telle enquête devrait recueillir environ 1'000 réponses et la dernière enquête menée sur la Commune avait recueilli à peine 190 réponses. De plus, sur un sujet aussi émotionnel que celui-ci, il y a de fortes chances que les résultats soient biaisés et finalement, comme nous l'avons vu avec le TCMC, les résultats seront contestés par les uns ou par les autres.*

*M. Solai rappelle qu'à l'origine de cette quête, en plus des deux résolutions, il y avait le constat que le journal a vieilli. Son succès a fait grossir son nombre de pages et sa présentation laisse énormément à désirer. Il rappelle également que l'objectif de la séance de ce soir était de reprendre les points du rapport du groupe de travail qui n'ont pu être traités lors de la dernière commission sur ce point. Il pense que nous devons soit traiter les résolutions en souffrance, soit revoir les résultats du groupe de travail.*

*Le président exprime son étonnement car il ne s'attendait pas à faire traiter les résolutions ce soir, et ramène encore et toujours le problème de l'ouverture du journal aux partis politiques.*

*M. Devaud propose, pour sortir de l'enlisement dans lequel s'enfonce cette commission, de faire un tour de table pour avoir la position des commissaires sur le graphisme et le contenu du journal.*

*Une commissaire rappelle que la question des partis politiques avait déjà été traitée en 2005 et que le résolutionsnaire avait in fine retiré sa résolution. Elle précise que son groupe n'est pas favorable à l'ouverture du journal aux partis politiques.*

*Un commissaire se dit effaré de voir la commission sauter d'un sujet à un autre sans la moindre cohérence. Il précise que son groupe non plus n'est pas favorable à une telle ouverture. Une autre commissaire signale que son groupe est également défavorable à cette ouverture.*

*Le commissaire qui avait demandé une enquête de satisfaction revient à la charge. Il se dit convaincu que ce serait utile. Il propose même de réduire l'enquête à un panel et déclare que le coût ne devrait pas excéder CHF 10'000.-.*

*Il suggère également d'ouvrir le site web de la Commune aux partis politiques, comme le feraient certaines communes genevoises.*

*M. Solai se dit favorable à une enquête de satisfaction menée par des étudiants. M. Devaud propose de mettre cette proposition aux voix.*

*Une commissaire signale que son groupe a toujours soutenu la résolution d'ouvrir le journal aux partis politiques.*

*Un commissaire, constatant que la commission n'avance pas, propose que la résolution n° 2005-01a soit mise aux voix. Le président demande et obtient l'approbation des commissaires sur ce point.*

*Un commissaire fait la proposition d'auditionner des conseillers municipaux d'autres communes et demande que cette proposition soit également mise aux voix.*

*Le président met donc aux voix la proposition d'auditionner des conseillers municipaux d'autres communes :*

- *2 oui, 6 non, 2 abstentions. Cette proposition est refusée.*

*Le président met aux voix la résolution n° 2005-01a demandant d'ouvrir les colonnes du journal Meyrin Ensemble aux partis politiques élus au Conseil municipal :*

- *2 oui, 6 non, 2 abstentions. Cette résolution est refusée.*

*Le président met aux voix la proposition de réaliser une enquête de satisfaction.*

- *5 oui, 5 non, le président tranche en faveur du oui. Cette proposition est acceptée.*

*Le président signale qu'il faudra rédiger une délibération pour que le Conseil municipal puisse voter le budget correspondant.*

*Le commissaire qui a proposé cette enquête suggère que la question des partis politiques fasse partie de l'enquête.*

*Après quelques hautes platitudes sur la conception et la conduite d'une enquête de satisfaction proférées par tout un chacun, le président lève cette séance qui a été d'une rare productivité."*

**M. Hulliger** fait part de la position de l'Alliance des indépendants meyrinois :

*"En voilà une résolution qui a mis du temps pour réapparaître. Après bien des méandres en commission puis deux pétards mouillés lors des précédents Conseils municipaux, nous voici avec une résolution n° 2005/01 prête à être mangée toute crue. Cinq ans. Il a fallu cinq ans pour traiter un dossier que je vais vous présenter sous deux aspects : la forme et le fond.*

*En ce qui concerne la forme, je dois dire que j'ai éclaté de rire lorsque j'ai vu que cette résolution, présentée par Jean-Philippe Hulliger au nom des socialistes, avait été métamorphosée d'un coup de baguette magique. En cette période de Noël, des petits lutins ont dû s'introduire subrepticement et nuitamment dans les ordinateurs de la mairie pour jouer avec son titre. La moindre des corrections eut été de me consulter avant de pratiquer cet acte de chirurgie inesthétique. Des libertés ont été prises et c'est regrettable pour ne pas dire inadmissible. Je disais donc que cette résolution avait été présentée au Conseil municipal en janvier*

2005 sous la bannière socialiste. En 2005, l'AIM n'existait pas encore, si ce n'est dans mon subconscient, et encore. Visiblement, cette résolution gêne les socialistes car ils n'en veulent plus. C'est vrai que présenter officiellement un objet pour le refuser unanimement cinq ans plus tard, ça fait tache. D'autant plus que cette résolution a été déposée par un dissident dont on voudrait éliminer toute trace.

Toujours est-il que je n'ai pas souvenir que, lors du préavis voté en commission, une proposition d'amendement modifiant le titre ait été faite. Alors : qui s'est permis de le faire ? L'administration pensant bien faire ou à la demande des socialistes ? Moi j'appelle cela de la manipulation. Je signale en passant que le petit lutin en question a mal fait son travail puisqu'il a omis d'effacer le mot socialistes à la fin de l'exposé des motifs. Il a dû être dérangé dans son travail. Je souhaite donc que le titre retrouve son texte originel, rien que pour avoir le plaisir de voir ce soir les socialistes refuser une résolution socialiste !

Venons-en au fond de cette résolution. Elle a été présentée sur la base d'autres journaux communaux que l'administration n'a pas jugé bon de montrer en exemple à la commission, si ce n'est lors de la dernière séance après que j'aie longuement insisté pour que cela se fasse. Visiblement, l'administration n'en veut pas. *Meyrin Ensemble*, c'est son journal, on ne veut pas de vagues alors on édulcore un maximum ! J'ai ressenti une orientation partisane poussant à refuser cette proposition. On nous a dit que la population ne serait pas intéressée par des pages de partis politiques. Sur quelles bases ? On ne peut pas juger quelque chose que l'on ne connaît pas ! Ma demande d'auditionner des élus voisins bénéficiant de cet avantage a été refusée. Pourtant, ces derniers se montrent très satisfaits de cette ouverture.

Je suis convaincu que la vie des partis politiques meyrinois peut être transmise par le biais du journal communal. Il n'est pas question de propagande partisane mais de faire part d'opinions en rapport avec l'actualité municipale, et cela de manière équitable pour tous les partis siégeant au sein de ce Conseil.

Offrir des pages du journal communal aux partis politiques, c'est dilapider les deniers publics, diront certains. Les jetons de présence que touchent les conseillers municipaux et qui permettent à leur parti de faire de la propagande luxueuse ne sont-ils pas payés en partie par les contribuables ?

Leur ouvrir les pages du journal communal, c'est donner une autre image des partis politiques locaux, leur donner peut-être une image plus honorable, redorer leur blason, surtout quand on entend régulièrement dire que nous sommes tous des incapables.

Ouvrir c'est donner la possibilité de comparer des avis contradictoires sur différents sujets.

Ouvrir c'est informer et donner régulièrement la tendance des différents groupes.

Ouvrir c'est intéresser plus la population à la politique meyrinoise.

Ouvrir c'est offrir une égalité de traitement. Pas de grands, pas de petits partis.

Ouvrir c'est mettre en évidence des problématiques que l'on cherche à occulter. Il n'y a qu'à voir la censure parfois pratiquée dans les "Tribunes libres" dès qu'on aborde un sujet délicat. Il ne fait pas bon être mécontent à Meyrin sans avoir la possibilité de le dire.

Bref, tout cela mettrait un peu de vie, un peu de piment dans un journal clean, politiquement trop correct, où tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil.

Quant à la crainte de voir des règlements de compte dans le journal communal, l'établissement d'une charte telle que pratiquée dans d'autres communes permettrait de limiter les débordements éventuels.

Au vu de tous les avantages que je viens de vous citer, je ne peux que vous recommander d'accepter ce projet de résolution."

**M. Ragavan** tient à faire remarquer à M. Hulliger que son introduction était agressive et non constructive.

**Mme Ecuyer** fait part de la position de son parti :

"Les radicaux restent fermement opposés à ouvrir les portes du journal aux partis politiques en tant que tels. La charte, qui a été longuement réfléchi par nos prédécesseurs, l'a exclu dès le début.

*Meyrin Ensemble* est un journal communal financé par les deniers publics et ce n'est pas à la collectivité de payer pour la promotion des partis politiques qu'elle ne soutient pas forcément. D'autre part, l'expression d'avis politiques doit pouvoir se faire de manière totalement indépendante, ce qui semble difficile dans un journal édité par une commune.

Par contre, les partis peuvent s'exprimer sans contrainte au moyen d'un journal de groupe ou d'un site internet. Mais il est vrai que cela représente un coût et les caisses des associations ont de la peine à suivre, surtout si leurs représentants au Conseil municipal sont peu nombreux ! Ceci explique cela !

Nous souhaitons que *Meyrin Ensemble* reste un lien privilégié d'information et de communication sur la vie de la Commune pour toute la population, sans parti pris ni polémiques.

Nous refuserons donc cette résolution."

**M. Charpier** donne connaissance de l'avis d'A gauche toute :

"Malgré son grand âge (presque 5 ans déjà !), ce projet, déposé par M. Hulliger au nom des socialistes et renvoyé en commission le 25 janvier 2005, garde toute sa fraîcheur, toute son actualité et toute son acuité.

A l'heure où le journal *Meyrin Ensemble* est en pleine discussion, en vue d'une profonde mutation quant à son organisation, à son contenu et à sa charte, avec décision d'engager très prochainement une enquête dite "de satisfaction" auprès de la population, il paraît particulièrement opportun que cette proposition d'ouvrir les colonnes du journal aux partis politiques soit également intégrée au questionnaire de l'enquête pour savoir ce qu'en pensent les Meyrinois.

Je crois pouvoir affirmer ici, avec la plupart d'entre vous je pense, que *Meyrin Ensemble* est un journal particulièrement bien accueilli par la population car il contient une foule d'informations sur ce qui se passe dans notre commune, en particulier au niveau des diverses et nombreuses sociétés communales existantes, qu'elles soient sportives, associatives, culturelles ou de loisirs. Le journal reflète également des événements importants et variés, tels que les travaux du TCMC, ceux du CERN, la réhabilitation des marais de Mategnin, etc. Il donne également un compte rendu régulier des décisions prises par notre Conseil municipal. Mais c'est là que le bât blesse quelque peu, à notre avis !

Ces comptes rendus sont souvent trop partiels ou trop partiiaux, contiennent parfois des omissions importantes ou des erreurs répréhensibles, donnant au lecteur une image déformée ou erronée de la réalité.

A défaut de droit de réponse, il conviendrait d'ouvrir les colonnes du journal aux partis politiques qui sont les mieux placés pour présenter leurs projets et leurs prises de position s'ils le désirent. Cela donnerait une certaine dynamique au journal et permettrait également aux Meyrinois intéressés à la vie publique de faire part de leurs avis en ouvrant plus largement la rubrique "Tribune libre".

Le journal ne traite actuellement, malheureusement, que rarement des problèmes importants touchant la vie et les préoccupations quotidiennes des habitants tels que le logement, la circulation et le stationnement, la mobilité, la sécurité, etc. Il conviendrait à notre avis que de tels thèmes puissent être abordés dans les colonnes du journal, avec la participation des lecteurs et celle des partis politiques.

Pour toutes ces raisons et celles énumérées par M. Hulliger, A gauche toute votera sans hésitation la résolution n°2005-01a."

**Mme Rivron** fait la déclaration suivante :

"Les Verts sont très attachés à ce que la pluralité des points de vue puisse s'exprimer et que la population puisse se forger sa propre opinion. La démocratie ne peut fonctionner que si les citoyens ont tous les outils en mains pour l'exercer réellement. Pour que les Meyrinois puissent s'intéresser, s'engager et participer à la vie de la cité, il faut donc qu'ils disposent d'informations complètes et objectives. Lorsqu'il y a conflit d'intérêt, divergence de point de vue sur des sujets de société, il faut que les différents points de vue soient clairement exposés pour que tout un chacun puisse saisir les enjeux et prendre position. Nous pensons que c'est une tâche primordiale de *Meyrin Ensemble* d'y contribuer et que cela devrait clairement figurer dans le cahier des charges de sa rédaction.

En revanche, nous ne pensons pas que le fait d'accorder un espace rédactionnel aux partis politiques réponde à cette préoccupation démocratique. Ce n'est pas en offrant aux partis politiques de faire leur propagande sur les sujets de leur choix que l'on permet ou facilite un débat démocratique. Les partis disposent de leurs propres moyens de propagande qui sont régulièrement diffusés dans nos boîtes aux lettres. Notre journal *Meyrin Ensemble* peut faire beaucoup mieux pour servir la démocratie. En effet, tout débat de société doit être organisé et dirigé pour qu'il puisse contribuer à une clarification. Il nécessite, comme dans les médias audiovisuels, un journaliste qui dirige et anime les débats tout en assurant l'équité.

Les Verts voteront donc non à cette résolution tout en espérant que la réflexion engagée sur le journal aboutisse à une meilleure présentation de débats de société dans *Meyrin Ensemble*."

En premier lieu, **M. Hernot** signale que les socialistes n'ont fait aucune demande pour modifier le titre de la résolution et en ont également été surpris.

Il poursuit en donnant connaissance de la position de son groupe :

"Cette résolution, déposée en 2005, se situe dans la réflexion que mène la commission information et communication sur le concept du journal *Meyrin Ensemble*. Il nous semble que la commission doit d'abord définir les buts et les rôles du journal communal avant de décider des rubriques qui y figureront.

Sur le fond, le groupe socialiste, après mûre réflexion, estime que la propagande politique est du ressort des partis et qu'il leur appartient de définir leurs actions dans ce domaine. De plus, et c'est un point qui nous a beaucoup touchés, cette résolution est restrictive puisqu'elle ne donnerait accès au journal *Meyrin Ensemble* qu'aux partis représentés au Conseil municipal : tant pis pour les autres !

Le groupe socialiste ne soutiendra pas cette résolution."

Pour **M. Schweizer** et les membres de l'UDC, il ne fait aucun doute que *Meyrin Ensemble* ne doit pas être politisé. Il rappelle que c'est l'AHVM, association apolitique, qui est à l'origine de ce journal, et il trouve important de conserver l'aspect apolitique car il s'agit d'un journal d'information à l'intention de la population meyrinoise.

**M. Schweizer** revient sur la résolution n° 2004-02 présentée par le parti radical, qui proposait que chaque parti perçoive CHF 5'000.- en début de législature afin de financer ses frais de communication. Ce projet avait été refusé mais il se demande s'il ne mériterait pas d'être réétudié. En effet, les partis ne disposent pas tous des mêmes moyens financiers alors que **M. Schweizer** estime qu'il devrait y avoir une certaine égalité entre les différents groupes pour ce qui est de l'information.

Il conclut en indiquant que l'UDC refusera cette résolution.

Au vu du faible nombre d'habitants qui vient assister aux séances du Municipal, **M. Hamann** ne pense pas que la population souhaite que les débats politiques figurent dans *Meyrin Ensemble*. Il juge d'autant moins souhaitable d'ouvrir les colonnes du journal aux disputes entre partis que celui-ci est une carte de visite de la Commune pour les personnes venant y travailler.

En conclusion, il annonce que les membres du parti démocrate-chrétien refuseront ce projet.

**M. Hulliger** demande que le titre de la résolution soit conforme au projet initial.

La parole n'est plus demandée et **M. Ragavan** met aux voix l'**amendement** proposé par M. Hulliger consistant à modifier le titre de la résolution comme suit :

*Résolution n°2005-01a  
présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom des socialistes, demandant  
l'ouverture des colonnes du journal communal Meyrin Ensemble aux partis  
politiques siégeant au Conseil municipal.*

Cet amendement est **accepté à la majorité évidente**.

Il est ensuite passé au vote de la **résolution n° 2005-01a**

**présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom des socialistes, demandant  
l'ouverture des colonnes du journal communal Meyrin Ensemble aux partis  
politiques siégeant au Conseil municipal**

---

Vu le besoin des associations politiques de communiquer avec la population;

Vu la nécessité d'informer la population meyrinoise des enjeux politiques;

Vu les difficultés financières des partis politiques limitant le nombre de parutions de leur propre journal;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'information et communication;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 15 décembre 2009,

## REFUSE

### PAR 25 NON, 2 OUI ET 1 ABSTENTION

de donner la possibilité aux partis politiques siégeant au Conseil municipal d'occuper un espace rédactionnel n'engageant que ses auteurs dans le journal communal *Meyrin Ensemble*.

\* \* \*

5. **Délibération n° 2009-55 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 88'000.- destiné à financer un audit sur la sécurité au travail et la protection de la santé dans l'administration communale ainsi que la mise en place du système MSST (appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail)**

En préambule, **M. Ragavan** annonce que le Bureau propose de renvoyer cette délibération à la commission des sports et sécurité conjointe.

**M. Devaud** explique qu'il s'agit de mener un audit sur la sécurité au travail et qu'il va de soi que certains services, tel le service de l'environnement, sont plus concernés que d'autres.

Il ajoute que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, une loi fédérale oblige les sociétés à mettre en place des mesures de sécurité MSST en vue de diminuer les accidents professionnels. Les cours y relatifs n'ont toutefois commencé qu'en 2005 et c'est M. Genequand qui a été chargé de la mise en application de ces normes dans la Commune. Il a donc suivi la formation adéquate mais, en sa qualité de chef du service des sports et vu l'augmentation des infrastructures sportives communales, il a dû repousser la mise en route des mesures sécuritaires.

Une société de sécurité a donc été engagée pour mener un audit sur la sécurité au travail à Meyrin, laquelle a déjà travaillé pour d'autres communes en donnant toute satisfaction. **M. Devaud** précise que cet audit permettra d'établir le cahier des charges de la personne à engager éventuellement pour seconder M. Genequand.

Il revient sur le détail des coûts et précise qu'une somme de CHF 25'000.- sera prévue chaque année dans le budget de fonctionnement afin d'avoir un suivi de la mise en place de la sécurité au travail. Cet audit permettra également de déterminer si une personne doit être engagée pour cette tâche ainsi que son taux d'activité.

Il termine en proposant de renvoyer cette délibération à la commission des sports et de la sécurité.

**M. Hamann** ne voit pas l'intérêt pour la commission des sports de discuter de cet objet et propose de le renvoyer uniquement à la commission de sécurité.

**M. Devaud** n'y est pas opposé et explique que c'est parce que M. Genequand est le responsable des sports qu'il a proposé le renvoi à cette commission.

En sa qualité de président de la commission des sports, **M. Hernot** dit être du même avis que M. Hamann.

Personne ne s'opposant à la proposition de M. Hamann, **M. Ragavan** met au vote le renvoi de la délibération n°2009-55 à la commission de sécurité.

Cette proposition est **approuvée à l'unanimité**.

\* \* \*

6. **Délibération n° 2009-56 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 158'600.- destiné à la réalisation d'un concept global de signalétique sur le territoire et les bâtiments communaux**

**M. Ragavan** indique tout d'abord que le Bureau propose le renvoi de cette délibération à la commission d'information et communication.

Meyrin est en pleine mutation, explique **M. Sansonnens** qui mentionne que de nombreux équipements et bâtiments y ont été construits et qu'un nouveau quartier y est projeté. Or, la signalétique est vieillissante et c'est pourquoi il est proposé de revoir complètement le concept de signalétique sur la Commune.

Un comité a été constitué et, suite à un concours, un bureau a été choisi pour établir une charte signalétique pouvant être utilisée directement par l'administration communale ainsi qu'une conception et modélisation des panneaux de manière à avoir une unité en la matière dans l'ensemble de la Commune.

En conclusion, il propose de renvoyer ce projet à la commission d'information et communication.

**M. Ragavan** demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas.

**M. Schweizer** considère que la signalétique comporte également un aspect sécuritaire et que la commission de sécurité devrait donc être convoquée.

**M. Sansonnens** fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'une signalétique routière mais uniquement pour les bâtiments communaux et que ce projet ne concerne donc pas la sécurité.

**M. Schweizer** aurait aimé que l'on aille plus loin en matière de signalétique afin qu'elle soit mieux adaptée aux nouvelles infrastructures, telles le tram, mais reconnaît que le projet actuel ne concerne pas la sécurité.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, il est procédé au vote du renvoi de la **délibération n°2009-56** à la **commission d'information et communication**.

Cette proposition est **acceptée à l'unanimité**.

\* \* \*

7. **Délibération n° 2009-57 présentée par Marcel Dumalle, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 45'000.- afin de financer le passage de 40% à 60% de la consommation d'électricité de la commune de Meyrin en Vitale vert en 2010, et à l'augmentation de 20% par année pour arriver à 100% à fin 2012**

**M. Ragavan** annonce que le Bureau propose le renvoi de cette délibération à la commission d'environnement et énergie.

**M. Dumalle** demande le vote immédiat.

En premier lieu, **M. Ragavan** demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière.

**M. Tremblet** annonce que les démocrates-chrétiens refuseront l'entrée en matière sur ce projet. Il rappelle, en effet, que cette proposition a déjà été débattue lors des commissions traitant du budget 2010 et qu'il avait été clairement décidé de rester à 40% d'énergie Vitale vert. En outre, il refuse de continuer à augmenter la contribution communale aux SIG sur cette énergie car il préfère prendre des mesures compensatoires comme la mise en place de panneaux solaires proposée par MM. Charpier et Hulliger, qui fait l'objet d'un point suivant de l'ordre du jour.

Avant de poursuivre les débats, **M. Ragavan** met donc aux voix **l'entrée en matière** sur la **délibération n° 2009-57** qui est **refusée par 15 non, 12 oui et 1 abstention**.

\* \* \*

8. Délibération n° 2009-49a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'110'300.- destiné à financer l'extension des vestiaires et la réfection des équipements techniques du service du feu de la Commune. Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments (M. Haldemann, R)

**M. Haldemann** donne lecture du rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments, tenue le 25 novembre 2009, sous la présidence de M. Hamann et en présence de M. Devaud, conseiller administratif, et de MM. Dessimoz, chef du service de gérance et entretien des bâtiments, de M. Vouilloz, capitaine de la compagnie 37 ainsi que du mandataire, M. Guenin :

*"Le Conseil administratif présente le projet de transformation de la caserne des pompiers et rappelle que la construction de cette dernière remonte aux années 70. Il relève aussi la situation actuelle relativement compliquée puisque la gent féminine (4 à ce jour) ne dispose pas de vestiaires séparés de ceux des hommes.*

*Globalement, on observe une carence en surface des locaux de vestiaires, les équipements sont devenus plus volumineux et les mouvements lors des interventions risquent d'être entravés. Le nettoyage des équipements nécessite une surface supplémentaire à celle nécessaire auparavant car l'usage de nouveaux produits d'extinction, notamment des poudres, est particulièrement salissant.*

*Il est rappelé aussi qu'il n'avait pas été possible de réaliser une caserne commune avec Satigny (estimée entre CHF 4 et 5 mio d'investissements à partager entre les deux communes).*

*La gérance et travaux a donc pris en charge le dossier en accord avec le SUTPE. Le chef de service explique que parmi les mandataires intervient un ingénieur civil. En effet, une dalle jouxtant l'entrée de la caserne présente quelques problèmes. C'est sous la dalle existante qu'est prévue l'extension. Une rampe d'accès existante pose également un problème de déclivité trop importante.*

*Le projet nous est présenté sur plans. Il offrira l'avantage aux pompiers de pouvoir accéder aux véhicules sans différence de niveaux. Le bâtiment projeté sera entièrement séparé thermiquement de celui existant et on nous indique qu'il n'y aura que deux points d'appui, ce qui permettra de pouvoir modifier les parois à l'avenir si nécessaire. Une meilleure ergonomie des espaces et un accès facilité aux casiers seront possibles et seront particulièrement utiles pour les nouveaux matériels.*

*Les surcoûts par rapport au projet initial sont détaillés et expliqués aux commissaires, notamment réfection dalle, terrassement supplémentaire et drainage, surdimensionnement du béton armé. Le projet prend en compte le raccordement futur au CAD d'où des investissements relativement bas pour les installations techniques. Globalement, on relève que la remise en état de la dalle et de la rampe offrira aussi une amélioration et une plus-value du patrimoine existant.*

*Un commissaire s'étonne de voir apparaître des surcoûts car il ne se rappelle pas de chiffres antérieurs détaillés (sur premier devis très approximatif de CHF 700'000.-). Les chiffres précis n'avaient jamais été apportés aux commissaires.*

*Un autre commissaire s'inquiète des délais de réalisation. On lui répond que le début du chantier est prévu à la fin des périodes scolaires et que les travaux extérieurs seront terminés fin année 2010. Pour aménager l'intérieur, il faudra encore compter trois mois.*

*On s'interroge de l'éventuelle implication des pompiers dans l'élaboration du projet. Le capitaine confirme que les modifications seront réalisées à la satisfaction de la compagnie qui a été largement consultée dans la phase de conception du projet. Il informe aussi que le chantier entraînera peut-être des limitations d'accès et qu'il faudra peut-être déplacer des véhicules au CVH pour permettre un départ garanti en cas d'incendie. La caserne sera suffisante en terme de capacité pour un développement de la cité, y compris les Vergers, pour une vingtaine d'années.*

*On s'inquiète encore des nuisances à l'école et si les élèves seront touchés par le chantier ? L'école ne sera pas touchée, les accès sont garantis. Les modifications apportées à l'inclinaison de la rampe amélioreront la qualité globale de l'école.*

*On s'accorde encore à dire que pas mal d'eau coulera sous les ponts avant le regroupement du SSA et du SIS. On note une certaine inertie des compagnies au changement.*

*Un commissaire demande un "vu" supplémentaire faisant apparaître le besoin de changer la rampe.*

*Cette proposition est acceptée à l'unanimité.*

*On demande de changer le titre de la délibération soit "l'extension de vestiaires" par "l'extension des locaux", jugeant le titre trop réducteur au vu des travaux réalisés.*

*Cette proposition est acceptée à l'unanimité.*

*La délibération modifiée des deux amendements est portée au vote et acceptée à l'unanimité."*

**M. Schweizer** se réjouit de ce projet dans la mesure où la situation est intenable puisqu'il y a un vestiaire commun pour les hommes et les femmes, qu'il n'y a pas de douche et que les WC sont publics et non chauffés. De plus, il estime que les personnes engagées dans la compagnie des sapeurs-pompiers méritent d'être soutenues en leur mettant à disposition des locaux adaptés à leurs besoins.

En conclusion, il annonce que l'UDC approuvera cette délibération.

**M. Bocard** donne connaissance de la position des Verts de Meyrin-Cointrin :

"Les installations de la caserne des pompiers datant de plus de 40 ans ont bien vécu. Elles méritent désormais d'être rénovées. De plus, le fait qu'un personnel féminin ait été intégré, ce qui est très positif dans ce milieu traditionnellement très masculin, a rendu ces installations non conformes à l'ordonnance 3 sur le travail. Il en résulte que ces travaux sont devenus nécessaires pour assurer la bonne poursuite des activités de notre compagnie.

C'est pourquoi les Verts de Meyrin-Cointrin voteront favorablement cette délibération".

**M. Jimenay** fait part de la position des démocrates-chrétiens :

"1-1-8, si ça crame dans ta guérite, 118 c'est le numéro qu'il faut faire vite. Certains d'entre vous connaissent ce buzz d'internet. Pour ceux qui ne le connaissent pas, il figure encore sur *Dailymotion*.

Ces chants auraient pu aussi être interprétés par nos pompiers municipaux tant le besoin de réhabiliter les équipements techniques devenait urgent. Plus encore, les infrastructures âgées de près de 40 ans souffrent de leur vétusté relative alors qu'elles doivent accueillir de nombreux équipements et du matériel à haute sensibilité. En outre, la compagnie a vu croître ses effectifs et ayant eu le bonheur de voir du personnel féminin se joindre à la lutte pour la sécurité des résidants, la question d'augmenter l'espace et le mobilier des vestiaires avec des zones féminine et masculine clairement définies qui faciliteraient l'accès et les déplacements, les actions lors des interventions d'urgence, s'est naturellement posée.

Aussi, pour toutes ces raisons et d'autres encore que je ne développerai pas de manière à éviter d'être trop long dans mon intervention, qui d'ailleurs ont déjà été traitées dans l'excellent rapport de M. Haldemann, le PDC soutiendra et invite l'hémicycle à soutenir d'une seule voix cette délibération."

**Mme Girardet** indique que les membres de l'Alliance des indépendants meyrinois soutiendront cette délibération, étant donné que la clause du besoin est évidente.

**Mme Ecuyer** donne lecture de la position des radicaux :

"Il est évident que les locaux actuels ne répondent plus aux nouvelles exigences, tant au niveau de la mixité de la compagnie que pour le matériel toujours plus sophistiqué et les réglementations. Il est donc important de trouver des solutions rapidement. Le projet tient compte des demandes des intéressés et pourra être rapidement mis en œuvre.

Les radicaux accepteront cette délibération."

**Mme Ecuyer** demande que les deux modifications votées en commission soient reportées dans la délibération, à savoir :

- le remplacement du mot *vestiaires* par *locaux* dans le titre;
- l'adjonction du "vu" suivant :  
*Vu la nécessité d'améliorer l'accès à l'école de Livron depuis la place des Cinq-Continents;*

**M. Charprier** signale que A gauche toute acceptera cette délibération qui devra porter la lettre b puisqu'elle a été modifiée.

Les différents arguments ayant déjà été évoqués, **M. Hernot** ne veut pas y revenir et demande simplement que, au vu des changements à venir concernant les sapeurs-pompiers dans le Canton, toutes les mesures soient prises afin que Meyrin dispose toujours d'un service du feu. Il annonce que les socialistes approuveront donc cette délibération.

**M. Charprier** fait remarquer qu'il devrait au moins être mentionné après la référence 2009-49a que cette délibération est amendée afin d'éviter d'avoir deux projets différents avec la même numérotation.

Plus personne ne demandant la parole, **M. Ragavan** met au vote la **délibération n° 2009-49a**

**relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'110'300.- destiné à financer l'extension des locaux et la réfection des équipements techniques du service du feu de la Commune**

---

Vu le règlement sur l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers selon F 4 05;

Vu notre adhésion au concept "sapeurs pompiers XXI du canton de Genève";

Vu le nombre de personnel actuellement engagé;

Vu que le recrutement actuel, tant par souci d'équité que par besoin, se fait dans la mixité;

Vu la vétusté des vestiaires actuels;

Vu le nombre d'interventions à effectuer;

Vu le type d'interventions;

Vu la nécessité d'améliorer l'accès à l'école de Livron depuis la place des Cinq-Continents;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 décembre 2009,

**D E C I D E**

**PAR 27 OUI ET 1 ABSTENTION**

1. d'ouvrir un crédit de CHF 1'110'300.- destiné à financer l'extension des vestiaires et la réfection des équipements techniques du service du feu,
2. de prélever une somme de CHF 10'300.- sur le montant précité et de l'attribuer au Fonds d'art contemporain,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. d'amortir la dépense en 10 annuités, de 2011 à 2020, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 14.331,
5. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
6. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 1'110'300.-.

9. **Délibération n° 2009-51a relative à un crédit de construction de CHF 137'000.- destiné à la réhabilitation minimale de la verrière de la ferme de la Golette. Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments (Mme Ecuyer, R)**

**Mme Ecuyer** donne lecture du rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments tenue le 25 novembre 2009, sous la présidence de M. de Préville et en présence de M. Sansonnens, maire, et de MM. Morand et Vaucher, du SUTPE :

*"Lors de l'incendie de l'annexe de la ferme de la Golette, en mai 2008, la verrière édifiée en 1996 qui sert d'accès au bâtiment a été endommagée. Les vitrages fissurés auraient pu être changés rapidement pour un devis initial de CHF 22'000.- accepté par l'assurance, mais après avoir consulté un bureau spécialisé en structures métalliques, il s'est avéré que sans démontage partiel, il n'était pas possible de savoir si d'autres éléments de la structure avaient été détériorés par l'incendie.*

*Suite au démontage, les experts mandatés ont constaté plusieurs défauts dont certains ne sont pas consécutifs à l'incendie, mais au vieillissement des matériaux. Selon leurs rapports et après négociations avec l'assurance, celle-ci s'est engagée par écrit à verser un dédommagement de CHF 68'000.- pour le remplacement des verres fissurés ou brisés et des joints défectueux ainsi que les honoraires. Comme pour les subventions, ce montant ne figure pas au devis présenté mais il représente la moitié du crédit demandé.*

*Cette verrière n'est pas très ancienne et il peut encore s'écouler 10 ou 15 ans avant qu'il soit nécessaire de rénover totalement sa structure, ce qui aura un coût très important. C'est la raison pour laquelle il a été prévu une réhabilitation minimale qui permettra de poursuivre l'exploitation de ces locaux dans de bonnes conditions, d'autant que ceux-ci ne sont pas fortement sollicités.*

*Après discussion, le président procède au vote de la délibération :*

*Le crédit de CHF 130'000.- destiné à la réhabilitation de la verrière de la ferme de la Golette est accepté à l'unanimité".*

La parole n'est pas demandée et **M. Ragavan** met donc au vote la **délibération n° 2009-51a**

**relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 137'000.- destiné à la réhabilitation minimale de la verrière de la ferme de la Golette**

---

Vu l'incendie ayant eu lieu en mai 2008;

Vu les rapports d'experts;

Vu les travaux d'entretien nécessaires à l'exploitation rationnelle du bâtiment;

Vu l'occupation limitée de ces locaux;

Vu le vieillissement de certaines parties de la structure vitrée;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 décembre 2009,

## DECIDE

### A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de construction de **CHF 137'000.-** destiné à la reconstruction de la verrière de la ferme de la Golette,
2. qu'une somme de CHF 68'000.- nous sera remboursée par l'assurance incendie,
3. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. d'autoriser le Conseil administratif, pour financer ces travaux, à contracter un emprunt à hauteur de CHF 137'000.-,
5. d'amortir la dépense nette prévue s'élevant, après déduction du remboursement de l'assurance, à CHF 69'000.-, en 5 annuités dès 2011 qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 08.331.

\* \* \*

*Arrivée de Mme Riman.*

10. **Délibération n° 2009-52a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'265'000.- destiné au financement des travaux pour l'aménagement du square Lect situé à l'emplacement de l'ancien giratoire d'entrée dans Meyrin (sous le viaduc Lect). Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement & travaux publics, gérance et entretien des bâtiments conjointe (M. Hulliger, AIM)**

**M. Hulliger** donne lecture du rapport de la commission d'urbanisme, mobilité & travaux publics, gérance et entretien des bâtiments conjointe tenue le 2 décembre 2009 :

*"Conseil municipal du mardi 17 novembre 2009. Le Conseil administratif nous présente une délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'265'000.- destiné au financement des travaux pour l'aménagement du square Lect situé à l'emplacement de l'ancien giratoire d'entrée dans Meyrin (sous le viaduc Lect). Le tram arrivant à Meyrin, il s'agit de penser à aménager les abords de son tracé, plus particulièrement l'espace qui se trouve sous le viaduc, à l'emplacement de*

*l'ancien giratoire. Mission est donnée d'étudier cette délibération en commission conjointe d'urbanisme et des travaux. Le mercredi 2 décembre, ladite commission, présidée par MM. Tremblet et de Prévile, va prendre connaissance du projet proposé. M. Tremblet salue M. Sansonnens, conseiller administratif en charge du dossier, et les membres du SUTPE, MM. Morand et Maag.*

*M. Morand ouvre les feux pour nous préciser qu'il s'agit là d'un dossier très particulier puisque directement relié au tram. Il s'agit de prendre la main sur le Canton qui avait le devoir d'aménager ce lieu et d'en assurer le financement. Malheureusement, le Canton a prévu un aménagement paysager minimaliste qui consiste à semer de la prairie fleurie et planter un ou deux arbres par ci par là. Le SUTPE estime lui qu'il serait plus judicieux d'aménager quelque chose de plus convivial et, si je puis me permettre, de couper l'herbe sous le pied du Canton. Langue a été prise avec l'Etat pour négocier un arrangement nous laissant les mains libres pour élaborer un projet communal plus conséquent et donc plus onéreux, le Canton mettant tout de même la main au porte-monnaie jusqu'à concurrence du montant qu'il avait initialement prévu.*

*Le projet qui nous est présenté englobe tout l'espace situé entre le Jardin alpin et le giratoire de Feuillasse, en face de la butte de Riantbosson. L'aménagement prévu consiste en un parc ou mail traversé longitudinalement par des allées dallées séparées par des strates herbacées ou arbustives. L'éclairage est aussi étudié pour offrir des illuminations sous le viaduc afin d'éviter de créer des zones à risques.*

*Les commissaires écoutent ces propositions d'une oreille attentive et partent à la charge avec une série de questions et de contre-propositions pertinentes. C'est tout d'abord l'aspect urbanistique qui est décortiqué. Le projet est certes intéressant mais il semble trop linéaire et asphalté. De plus, la zone menant à la culée du viaduc n'est pas traitée. La crainte de voir cet espace devenir insalubre inquiète les commissaires. Un commissaire propose de combler cet espace avec de la terre.*

*Pourquoi ne pas avoir organisé un concours au sein de l'école de Lullier ? Les vrais projets pouvant déboucher sur une réalisation ne sont pas légion. M. Morand avoue y avoir pensé mais l'organisation d'un tel concours aurait eu de grandes répercussions sur le planning. Un commissaire se demande si on ne va pas dépenser une fortune pour une fréquentation limitée, vu que cet espace n'est pas, aujourd'hui, un véritable lieu de passage. M. Morand est convaincu qu'une fois aménagé, ce lieu va devenir attrayant et attirer du monde.*

*Toutefois, bon nombre de commissaires trouvent le projet intéressant mais trop bétonné. M. Morand précise qu'il reste ouvert à toute alternative pertinente et attend que nous fassions également des propositions pour animer ce lieu une fois qu'il sera terminé.*

*Un commissaire s'inquiète de ce qui pourrait être fait sous le viaduc, entre la route de Meyrin et le giratoire. M. Morand sourit et répond en plaisantant qu'il imagine tout à fait un parc à caravanes. Puis il reprend en annonçant que l'aménagement de cet espace n'a pas encore été étudié mais qu'en l'état, il ne voit pas ce qu'on pourrait faire si ce n'est de goudronner. Mais ce n'est pas l'objet de cette délibération.*

*Pour casser l'image trop linéaire du projet, un commissaire propose de supprimer les allées prévues dans l'arrondi côté rue Lect pour les remplacer par un espace vert. Cette proposition permettrait également d'économiser quelque argent.*

*M. de Prévile, coprésident, prend le relai pour passer la délibération à la moulinette. Le montant affiché est conséquent : CHF 2'265'000.-, c'est pas rien ! Même si le Canton va sortir son porte-monnaie pour une somme non encore déterminée. CHF 500'000.- ? CHF 750'000.- ? CHF 1'000'000.- ? C'est là que le bât blesse. Les commissaires voudraient bien savoir ce que ce projet va réellement coûter à la commune de Meyrin, déduction faite de la participation cantonale. Sur cet objet, c'est le gros point d'interrogation. Nous n'avons aucune information. Pour rappel, le Canton avait prévu de combler cet espace avec de la prairie fleurie et deux ou trois arbres qui se courent après. Coût de cette opération ? Inconnu à ce jour. Certains se risquent à dire que l'on va nous demander de signer un chèque en blanc.*

*En résumé, les deux commissions ne sont pas en phase pour ce projet. Si le côté urbanistique plaît à bon nombre, l'aspect travaux est plus délicat. Un commissaire propose de voter la délibération telle que proposée avec un montant maximum, puis de demander à l'administration de revenir en janvier avec des variantes correspondant aux souhaits des commissaires, cela dans le but de ne pas retarder le planning qui prévoit le début des travaux pour février 2010. D'autres commissaires souhaitent pouvoir connaître le montant de la participation du Canton avant de se prononcer concernant ce crédit.*

*Les présidents passent aux votes.*

- *Qui est d'accord avec la proposition de valider la délibération telle que présentée et de demander que le SUTPE revienne rapidement nous présenter les différents éléments demandés et nous informer sur le montant de la part cantonale ?*

*commission d'urbanisme : 10 oui, 1 non*

*commission des travaux : 7 oui, 1 non, 2 abstentions*

- *Qui accepte de préavisser favorablement la délibération ?*

*commission d'urbanisme : 9 oui, 1 non, 1 abstention.*

*commission des travaux : 6 oui, 1 non, 3 abstentions."*

En premier lieu **M. Bocard** propose d'amender le point 1 des conclusions de la délibération comme suit :

1. *d'ouvrir un crédit de CHF 2'265'000.- destiné au financement des travaux de l'aménagement de la place Lect située à l'emplacement de l'ancien giratoire d'entrée dans Meyrin, sous le viaduc Lect, sous les deux conditions que les modifications demandées par la commission d'urbanisme, mobilité et logement & travaux publics, gérance et entretien des bâtiments conjointe soient incorporées dans le projet et qu'une nouvelle commission conjointe ait lieu avant le début des travaux prévus afin de revoir et d'approuver le nouveau projet et revoir le montant des travaux de préférence à la baisse.*

Il donne ensuite lecture de la position des Verts de Meyrin-Cointrin :

"Nous sommes heureux de voir que le tram est arrivé à Meyrin, mais les aménagements liés au tram restent encore nombreux. L'aménagement de l'ancien giratoire situé désormais sous le viaduc va donner naissance à un nouvel espace vert dans la Commune pour le plus grand bonheur des Meyrinois. Lors de la commission du 2 décembre 2009, plusieurs commissaires ont été surpris par une surface importante non dévolue à des végétaux, à ce qui devrait être un espace vert.

Le projet étant dans l'ensemble bien conçu, le fait que la commission ait demandé des améliorations qui devraient faire baisser son coût et ne souhaitant pas que les travaux liés à cet aménagement prennent du retard, les Verts de Meyrin-Cointrin voteront favorablement cette délibération, bien évidemment sous réserve que notre amendement soit accepté."

**Mme Revillet** fait part de la position du groupe socialiste :

"Le tram est enfin arrivé à Meyrin et nous avons dignement fêté cet événement grâce au service culturel et aux employés communaux qui nous ont préparé une très belle fête populaire. Ce fut une belle journée, qu'ils et elles en soient remercié-e-s ! La Compagnie Alias et le Ballet junior nous ont enchantés le temps d'un trajet dans un élégant tram blanc et pour moi, depuis lors, les trams restent hantés par des lutins de toutes les couleurs. Nous tenons également à relever la mise en place, en un temps record, de mobiliers urbains et de végétations diverses qui sont, bien évidemment, encore à compléter.

Ce qui nous amène à cette délibération. Cet espace important est non seulement l'entrée principale de la Cité, mais un lien entre le Jardin alpin et la butte de Riantbosson; à ce titre il est amené à devenir un lieu de passage aussi bien qu'un espace de détente. Ce projet est intéressant, très végétal, bien en harmonie avec le Jardin alpin et la butte de Riantbosson.

Le viaduc, avec ses piliers espacés et son allure surprenante de légèreté, permet une bonne vue, un bon dégagement, qui doivent être préservés. Il est important de voter ce crédit afin que les plantations puissent se faire en automne 2010 et que, même si nous savons qu'une partie de cet espace restera en chantier encore quelque temps, le gros du projet puisse se réaliser rapidement.

La procédure proposée en commission nous convient : c'est-à-dire voter un montant maximum et, en janvier, étudier ce projet affiné en commission des travaux publics. D'ici là, nous connaissons peut-être le montant de la participation du Canton mais, comme il en est de toutes les subventions, cela n'a pas d'influence sur le vote de ce crédit.

Le groupe socialiste acceptera cette délibération."

**M. Tremblet** donne connaissance de la position du parti démocrate-chrétien :

"Effectivement, comme l'a relevé Mme Revillet, le tram est là depuis quelques jours mais il reste encore bien des travaux pour que son intégration au cœur de la cité soit une véritable réussite, et le square Lect, puisque c'est comme cela que le projet se nomme pour l'instant, est une étape importante pour avoir ainsi une porte d'entrée dans la cité agréable et dont on puisse être satisfait.

Il nous paraît cependant nécessaire que la partie en bord de route n'incite pas les enfants à y jouer au ballon ou à s'y arrêter trop fréquemment, et c'est pourquoi nous serions favorables à un aménagement partiel dans son centre tel que proposé avec un arrondi engazonné et, pourquoi pas, un joli talus fleuri.

Nous accepterons néanmoins sans retenue le crédit proposé ce soir puisque l'administration s'est engagée à revenir devant la commission des travaux très vite en janvier avec une variante telle que nous le proposons, variante qui fera ainsi baisser également le coût de sa réalisation."

En ce qui concerne la proposition d'amendement des Verts, **M. Tremblet** considère avoir eu les assurances de l'administration de réunir une commission des travaux en rappelant qu'il avait été jugé inutile de convoquer une nouvelle commission d'urbanisme. En outre, il trouve important que les travaux commencent rapidement car il faudra compter une année pour mener à terme les plantations. Bien que la liberté de vote soit laissée aux membres de son groupe, il pense toutefois qu'ils ne seront pas favorables à cet amendement.

**Mme Ecuyer** fait la déclaration suivante, au nom des radicaux :

"Un aménagement de qualité est indispensable pour valoriser les lieux, et nous accepterons le crédit proposé tout en précisant que nous souhaitons que le projet qui nous a été présenté évolue et tienne compte des remarques et des suggestions faites par les commissions d'urbanisme et des travaux. Nous aimerions d'autre part que l'Etat précise sa participation financière qui viendra en déduction du coût total."

Pour **M. Hulliger**, cet aménagement est d'autant plus important qu'il est situé à l'entrée de la Commune et que le projet minimaliste proposé par le Canton ne pouvait effectivement pas convenir.

Au niveau de l'urbanisme, il trouve le projet présenté très plaisant, agréable et pouvant rendre cet endroit convivial. Si son aspect linéaire ne le dérange pas, il est quelque peu ennuyé par le fait que le projet soit évolutif. Quant aux coûts des travaux, il relève qu'ils sont approximatifs et trouve étonnant que le Canton n'ait pas pu chiffrer sa participation à cet aménagement, laquelle est estimée entre un demi-million et un million de francs, ce qui représente une différence importante.

Etant donné ces incertitudes, il préfère le renvoi de cette délibération en commission dans l'attente des précisions demandées. Si ce retour en commission est refusé, il s'abstiendra.

En premier lieu **M. Schweizer** regrette que l'inauguration du tram ait eu lieu en hiver et au milieu d'un chantier.

D'autre part, il hésite à accepter cette délibération dans la mesure où l'on ne connaît pas le montant de la participation de l'Etat et qu'il ne trouve pas ce projet très satisfaisant. En particulier, il n'apprécie pas l'alignement des arbres et aurait aimé que l'on soit plus imaginatif pour la porte d'entrée dans la cité.

En outre, dans le cadre du comité anticrise, il se demande s'il ne faudrait pas trouver un terrain d'entente avec le maître d'ouvrage afin de fournir du travail à des personnes au chômage lors de la mise en place de ces aménagements.

En conclusion, **M. Schweizer** annonce que l'UDC refusera la délibération si elle est votée ce soir mais approuvera son renvoi en commission afin de discuter de ce qui précède.

**M. Ragavan** annonce qu'une séance de commission des travaux est d'ores et déjà prévue pour traiter cet objet.

**M. Charprier** indique que son groupe approuve ce projet d'aménagement à l'entrée de la cité, en ajoutant avoir été agréablement surpris par la volonté de M. Morand, chef du service de l'urbanisme et des travaux publics, de faire au mieux et d'être à l'écoute des suggestions des commissaires.

Par contre, en ce qui concerne le problème du coût traité par la commission des travaux, il ne comprend pas que le budget des travaux de génie civil soit aussi peu détaillé. Aussi annonce-t-il qu'A gauche toute ne rejettera pas la délibération mais s'abstiendra faute d'informations suffisantes.

La parole n'étant plus demandée, **M. Ragavan** souhaite mettre en premier lieu au vote l'amendement proposé par M. Bocard mais M. Hulliger considère qu'il faut au préalable voter le renvoi en commission.

**M. Haldemann** pense que tous souhaitent une réalisation de qualité et trouve légitimes les soucis exprimés quant au chiffrage des travaux. En conséquence, il considère qu'il serait préférable de repousser le vote et de renvoyer ce projet en commission des travaux, laquelle pourra étudier un projet précis avec des budgets détaillés et en connaissant le montant de la participation de l'Etat. Le projet pourra alors être à nouveau présenté au Conseil et les offres AIMP basées sur un budget précis.

**M. Sansonnens** ne voit pas d'inconvénient à renvoyer cet objet en commission, si ce n'est que les travaux seront évidemment repoussés. Il ajoute que la plupart des bureaux mandatés pour cette réalisation étaient engagés sur le tram qui était leur priorité.

**M. Tremblet** est favorable au vote immédiat car il estime que la commission a fait son travail. Si ce projet est renvoyé en commission, il ne pourra pas être voté avant février et le début des travaux sera donc repoussé à mi-avril, ce qui est d'autant plus regrettable que l'espace concerné est actuellement occupé par divers matériaux de chantier. Il rappelle que l'administration a assuré les conseillers, lors de la commission conjointe du 2 décembre, qu'une commission des travaux serait convoquée pour faire part des précisions demandées et que celle-ci pourra amender le projet si nécessaire. De plus, on sait déjà que la part des travaux prise en charge par l'Etat devrait se montrer à peu près à CHF 800'000.- et que ce montant viendra en déduction du montant de la délibération.

**M. Robert** est du même avis. Toutefois, au cas où le Conseil se prononçait pour le renvoi en commission, il demande de ne pas le conditionner à la connaissance du montant financé par le canton afin de ne pas se lier les mains à une décision cantonale.

**M. Schweizer** n'est pas d'accord car il aime disposer des chiffres pour prendre position. Il a constaté que certains commissaires n'étaient pas satisfaits du projet présenté et pense que l'on a le temps de réussir l'entrée dans la cité. Il est donc favorable au renvoi en commission car il s'agit d'un emplacement important dont l'aménagement ne doit pas être raté.

**M. Bocard** estime urgent de voter cette délibération et considère que son amendement permet précisément de le faire ce soir et donc de gagner du temps. Il s'agit d'un compromis dans la mesure où le Conseil vote une somme qui n'a pas forcément à être dépensée en totalité.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Ragavan** met donc vote le retour de la délibération n°2009-52a à la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments.

Cette proposition est **approuvée par 18 oui et 11 non**.

11. **Délibération n° 2009-29a présentée par Jacques Robert, au nom des socialistes de Meyrin-Cointrin, afin de soutenir les Meyrinois victimes de la crise et de la perte de leur emploi, demandant la création d'un poste à 100% de conseiller/ère en insertion et orientation et d'un poste à 50% d'assistant-e administratif/ve, de profil de type civiliste, à durée déterminée de deux ans, renouvelable annuellement, pour un crédit total de CHF 150'000.- destiné au paiement des salaires et des charges sociales sur l'exercice 2010. Rapports de la commission d'actions sociale et jeunesse élargie (M. Iswala, S) et de la commission des finances (M. Hernot, S)**

**M. Iswala** donne lecture du rapport de la commission d'actions sociale et jeunesse élargie :

*"La présidente ouvre la séance et trois collaborateurs de l'administration, Mme Laure Delieutraz, sociologue, Mme Melissa Rebetz, responsable du service d'action sociale, école et jeunesse, M. Pascal Perret, expert en assurance social, actif à l'Antenne objectif emploi depuis le mois de juin 2009 et dont le poste fait l'objet de la délibération, sont invités à faire la présentation dont je me permettrai de donner un résumé succinct.*

*Le chômage est une préoccupation majeure, et surtout en ce temps de crise économique, car ses conséquences sont importantes, tant au niveau social que personnel. Le défi social majeur actuel est d'anticiper aujourd'hui plutôt que de réagir demain sur les conséquences de la crise économique. Avec un taux de croissance du chômage à ce jour qui est de 7%, situation plus grave par rapport aux prédictions faites en 2008, notre pays est en récession même si le Seco prévoit une stabilisation de la récession en 2010 et un redémarrage en 2011. En ce qui concerne notre commune de Meyrin-Cointrin, à fin juin 2009, on comptait 664 personnes contre 477 en 2008. D'où le chômage a augmenté de 39,2% par rapport à 2008 et la Commune se place au 5<sup>e</sup> rang des communes les plus touchées. Rappelons que ces statistiques ne tiennent pas compte des personnes qui ne bénéficient pas des indemnités de chômage. Le chiffre articulé de 664 est à prendre avec beaucoup de prudence car le nombre de personnes sans emploi avoisinerait plutôt les 1'000. Dans les chercheurs d'emplois sont aussi incluses les personnes qui n'ont ni indemnités, ni prise en charge pour la recherche d'emploi. N'oublions pas non plus les entreprises qui pratiquent la réduction de l'horaire de travail. La situation pourrait rapidement prendre l'ascenseur, se dégrader et il appartient aux conseillers municipaux, aux politiques de prendre des mesures concrètes pour y remédier, notamment s'agissant des jeunes à la recherche du premier emploi. En effet, jusqu'à ce jour, la Municipalité ne s'est jamais dotée d'une mission concrète publique pour le soutien aux chercheurs d'emploi. Il existe de nombreuses personnes qui ne sont pas ou plus soutenues par l'Office cantonal de l'emploi. Aussi l'OCE a peu développé le domaine de l'insertion malgré son caractère prioritaire, d'où une antenne à Meyrin qui offre une proximité et une accessibilité si les politiques lui donnaient les moyens de se développer.*

*Pour mémoire, n'oublions pas non plus le grand nombre d'entreprises sur le territoire de Meyrin qui favoriseraient l'aide à la recherche d'emploi. En effet, il existait à Meyrin environ 22'000 places de travail à fin 2005 pour environ 550 entreprises. C'est dans ce contexte plus précis que les préoccupations du parti socialiste, par la présentation de cette délibération, rejoignent celles de l'Antenne objectif emploi en charge de l'insertion/réinsertion des chercheurs d'emploi meyrinois.*

*Les bénéficiaires de l'Antenne objectif emploi sont les personnes inscrites à l'Office de l'emploi qui sont des demandeurs d'emploi et qui bénéficient d'indemnités ainsi que toutes les personnes non indemnisées en recherche d'emploi n'ayant pas de droits ou en fin de droits. Le but de l'Antenne objectif emploi est donc d'accueillir les personnes de 16 à 65 ans, sans discrimination d'âge.*

*Sans se substituer au Service de placement cantonal, l'Antenne objectif emploi, pour autant qu'on lui donne les moyens en acceptant et en votant oui pour la création des postes demandés dont à 100% et à 50%, deviendra une interface utile entre les demandeurs d'emploi de la Commune et les entreprises sises sur son territoire pour faciliter, voire provoquer, l'engagement ou des stages.*

*Plusieurs commissaires estiment que l'AOE est indispensable pour les Meyrinois. Aussi les postes demandés se justifient, sont nécessaires, importants pour mener à bien sa mission. Il est temps de passer des paroles aux actes si les élus sont à l'écoute surtout de la population à la recherche d'emploi.*

*Quant aux commissaires sceptiques, ceux-ci jugent que la Commune ne doit pas devenir une annexe de l'Office de l'emploi ou un doublon de celui-ci. En outre, deux placements durables, trois placements en gain intermédiaire, une mesure cantonale trouvée, deux mesures actives fédérales trouvées, trois orientations vers une formation comme résultats en trois mois ne satisfont pas certains commissaires et une heure pour l'interface entreprise est très peu.*

*En l'espace de trois mois, M. Perret, répond Mme Rebetez, a fait un gros travail de réforme et il ne faut pas sous-estimer ce travail en terme de temps. A ce jour, le personnel n'est pas suffisant pour mener à bien l'aspect interface entreprises tel qu'il a été présenté. M. Perret, actuellement, est entré juste en contact avec des entreprises qui ont auditionné un chercheur d'emploi dont les compétences ont été validées par Meyrin, mais il reste tout un travail de démarchage à faire, d'où l'objet de la demande de la délibération. Aussi, vous serez unanimement d'accord qu'un engagement ne dépend pas uniquement du chercheur d'emploi mais bel et bien des offres du marché. Enfin la présentation de M. Perret a inventorié les besoins actuels, ajoute Mme Rebetez. Cependant, le réseau interface entreprises devra être créé et, aujourd'hui, il est difficile de donner plus d'informations concrètes quant à l'estimation du temps que cela prendra.*

*Avant que la présidente passe au vote, la parole est donnée à M. Robert, initiateur de la délibération, qui rappelle ce qui suit :*

*L'administration a agi rapidement avec le peu de moyens dont elle disposait pour créer l'AOE. Il est vrai qu'il n'est pas normal que Meyrin enregistre 1'000 chômeurs. Il invite les élus à agir. Le timing n'a pas été choisi, une crise n'étant pas prévisible. Aussi, il est plus facile de dire que les entreprises meyrinoises doivent engager des Meyrinois. La Commune n'a aucune compétence pour s'imposer. Il en est de même pour la Commune qui ne peut engager 1'000 personnes. Par conséquent, nous devons faire de l'incitation en acceptant la création de l'interface qui est un des buts de l'antenne. D'où la proposition de ce soir de vous proposer deux postes supplémentaires. Le but de la délibération est de répondre aux besoins immédiats. Donc la subsidiarité par la Commune ne met nullement en cause les compétences de l'OCE. Il n'y est pas opposé non plus quant à la limite dans le temps, néanmoins, une limitation pour le temps d'une législature serait plus logique. Enfin, il ne souhaite pas la création non plus de postes précaires.*

*La présidente passe au vote : l'idée de postes pour une durée de quatre ans et l'octroi d'un temps de travail de 150% au bénéficiaire de la permanence emploi sont acceptés par 6 oui, avec la voix de la présidente, et 5 non.*

*La présidente met au vote la délibération qui est aussi acceptée par 6 oui, avec la voix de la présidente, et 5 non."*

**M. Hernot** donne ensuite connaissance du rapport de la commission des finances tenue le 1<sup>er</sup> décembre, sous la présidence de M. Hamann et en présence de M. Devaud, conseiller administratif, ainsi que de Mme Rebetez et MM. Cela et Solai, de l'administration.

*"La commission a analysé cette délibération sous les aspects suivants :*

- 1. clause du besoin;*
- 2. situation du service social;*
- 3. implications budgétaires;*
- 4. durée des postes;*
- 5. statut du personnel.*

#### *Clause du besoin*

*Les membres de la commission, se référant aux diverses prises de position prises par les différents groupes politiques aux cours des derniers mois, n'ont pas rediscuté ce point. Ils ont suivi le préavis de la commission d'action sociale et jeunesse favorable à la création d'un poste à 100% de conseiller/ère en insertion et orientation, un 50% pour la permanence emploi, l'autre 50% pour renforcer l'accompagnement de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Les commissaires sont entrés en matière pour un troisième poste à 50% pour un-e assistant-e administratif/ve.*

#### *Situation du service social*

*Le président demande quelle est la situation actuelle du service d'actions sociale et jeunesse en termes de personnel. Il demande également s'il n'est pas possible de libérer des ressources internes au service. Les membres de l'administration répondent que, lors de l'analyse du budget 2010, la situation du service était à l'orange. D'autre part, lors d'une précédente commission, il a été expliqué aux commissaires que les situations de demande d'aide étaient en augmentation et que le service n'avait plus de marge pour les urgences.*

*Les commissaires de la commission des finances ont estimé que ces ouvertures de postes étaient nécessaires.*

#### *Implications budgétaires*

*M. Devaud précise que le montant de la délibération ne pourra pas figurer au budget 2010, comme il est demandé dans la délibération, puisque ce dernier a déjà été voté. Il rappelle que les prévisions des recettes budgétaires transmises par le canton laissent envisager un montant plus élevé qu'annoncé en automne. Il préconise néanmoins la prudence car la situation n'est pas stable et d'autres services devront aussi se renforcer.*

*Plusieurs commissaires sont conscients de ces difficultés mais affirment que, dans la situation actuelle, il faut prendre toutes les mesures pour venir en aide aux citoyens meyrinois qui se trouvent confrontés à des difficultés.*

### Durée des postes

*La création de postes à durée déterminée n'est pas remise en cause par la commission. Une majorité de commissaires estime que la durée de quatre ans proposée par la commission d'action sociale et jeunesse est trop longue. Partant du principe qu'une période de crise, par définition, est une période limitée dans le temps, ces commissaires proposent que la durée soit dans un premier temps limitée à deux ans. Des propositions sont faites pour que, selon l'évolution de la crise, ces postes soient renouvelés soit pour deux ans, soit d'année en année. D'autre part un commissaire pense que, de cette manière, le travail du groupe anticrise du Conseil municipal qui proposera des actions pourra être intégré dans ce dispositif.*

### Statut du personnel

*Plusieurs propositions sont émises pour essayer de limiter l'impact financier de ces postes :*

- *faire appel à des bénévoles;*
- *avoir recours à des personnes du RMCAS;*
- *engager un civiliste.*

*Pour répondre à ces propositions, les membres de l'administration précisent que, pour le poste de conseiller-ère en insertion et orientation, il est nécessaire d'avoir du personnel qui connaisse bien le domaine des services de l'Etat et qui soit en relation étroite avec des entreprises. D'autre part, même si ce poste est à durée déterminée, le suivi des dossiers exige une continuité, ce qui ne serait pas le cas d'une personne du RMCAS.*

*Pour le poste d'assistant-e administratif/ve la proposition d'engager un civiliste est retenue par plusieurs commissaires et par les membres de l'administration.*

*Un commissaire propose que, si cette délibération est préavisée favorablement, le Conseil administratif informe la population meyrinoise du fait que la Commune a voté ce poste pour l'aider.*

*Les différents points de vue ayant été exprimés, le président propose les votes suivants :*

- *ouverture de postes à 100% pour la permanence emploi et à 50% pour l'administratif sans précision de statut du personnel : 4 oui et 6 non, préavis négatif;*
- *création de postes à 100% pour la permanence emploi et à 50% pour l'administratif confié à un civiliste : préavis favorable à l'unanimité;*
- *limiter la délibération à quatre ans comme l'a préavisée la commission d'action sociale et jeunesse : 2 oui, 6 non et 2 abstentions, préavis négatif;*
- *limiter la délibération à deux ans renouvelable de deux ans en deux ans: 4 oui et 6 non, préavis négatif;*
- *limiter la délibération à deux ans renouvelable d'année en année : préavis favorable à l'unanimité;*
- *demander au Conseil administratif d'informer la population : préavis favorable à l'unanimité.*

*Pour terminer, vote sur la délibération amendée : préavis favorable à l'unanimité.*

*Je vous remercie de votre écoute."*

**M. Chambers** fait part de la position des démocrates-chrétiens :

"Nous sommes certains d'être tous d'accord dans cet hémicycle et bien au-delà que la commune de Meyrin sur son territoire se doit d'agir au regard de la crise économique mondiale. Nous pensons qu'il est également nécessaire d'employer du personnel pour soutenir les Meyrinois qui en ont besoin.

Nous pensons donc qu'il serait utile d'ajourner cette délibération car nous souhaitons attendre le retour du groupe de travail anticrise afin d'évaluer en commission les forces de travail nécessaires pour mettre en place les mesures proposées et apporter nos priorités souhaitées."

**M. Ragavan** met donc aux voix l'**ajournement** de la délibération n°2009-29a qui **est refusé par 18 non et 11 oui.**

**Mme Luzzatto**, au nom du groupe radical, rappelle qu'un groupe anticrise a été mis sur pied, qui doit se réunir prochainement, et trouve regrettable que cet hémicycle ait refusé l'ajournement. Quant à elle, elle aurait souhaité que le vote de ce projet soit repoussé à la prochaine séance.

Elle annonce que les radicaux approuveront néanmoins cette délibération.

**M. Schweizer**, en tant que membre du groupe anticrise, signale que les travaux du groupe avancent. Il est d'avis que l'on ne peut que soutenir ce projet et que tous sont conscients qu'il faut agir rapidement. C'est pourquoi l'UDC approuvera cette délibération.

**Mme Doudin** rappelle que ce sujet a déjà été étudié pendant six heures en commission et relève que le groupe anticrise émettra des propositions complémentaires. Aussi ne voit-elle pas d'avantages à repousser le vote de cette délibération.

Elle donne ensuite connaissance de la position de son groupe :

"Les Verts tiennent tout d'abord à relever l'excellent travail du service de l'action sociale qui a élaboré le concept de l'Antenne objectif emploi. Nous souhaitons vivement remercier M. Perret qui s'est déjà engagé bien au-delà de son 80% de temps de travail.

Cette antenne est complémentaire à l'Office cantonal de l'emploi et permet un suivi adapté aux situations très différentes de chaque personne en recherche d'emploi. Un des objectifs de l'antenne meyrinoise est de développer un réseau d'entreprises meyrinoises, et nous espérons que, par cet intermédiaire, des chômeurs pourront être engagés par les nombreux employeurs que notre commune recense car, à ce jour, seulement 15% de Meyrinois travaillent dans ces entreprises.

Les Verts ont toujours souhaité promouvoir des emplois de proximité et réduire ainsi de fastidieux déplacements qui sont une atteinte à l'environnement et à la qualité de vie des humains, prolongeant inutilement leurs journées de travail.

Le groupe des Verts accepte donc cette délibération avec beaucoup d'enthousiasme, vous invite à faire de même et se réjouit de voir bientôt l'équipe de l'Antenne objectif emploi au travail."

D'autre part, **Mme Doudin** demande le vote nominal, ce qui est appuyé par trois conseillers.

**Mme Riman**, qui fait également partie du groupe de travail anticrise, note que cette délibération propose des mesures concrètes alors que le groupe va rechercher d'autres solutions pour aider les chômeurs. En conséquence, elle ne voit pas l'intérêt d'attendre les résultats du groupe anticrise.

Elle annonce que A gauche toute approuvera donc cette délibération, tout en regrettant que la commission des finances ait refusé d'étendre cette action sur quatre ans et qu'elle ait eu plus d'influence que la commission d'action sociale et jeunesse.

Quant à elle, elle avait proposé que les mesures soient maintenues aussi longtemps que le taux de chômage était au-dessus d'un niveau acceptable, ce qu'elle juge important dans la mesure où la prochaine législature sera peut-être moins sensible à ces problèmes.

**M. Robert** indique que le groupe de travail anticrise examine actuellement une trentaine de propositions qui ne sont pas réalisables à court terme. Aussi estime-t-il souhaitable de voter ce soir la délibération, sachant que les mesures anticrise ne sont efficaces que si elles sont rapidement prises. Or, la délibération propose une mesure concrète prête à être mise en œuvre, ce qui est d'autant plus important que le chômage explose et qu'il faut absolument éviter une dégradation de la situation.

En conclusion, il annonce que le groupe socialiste approuvera ce projet.

La parole n'étant plus demandée, **M. Ragavan** met au vote la **délibération n° 2009-29a**

**présentée par Jacques Robert, au nom des socialistes de Meyrin-Cointrin, afin de soutenir les Meyrinois victimes de la crise et de la perte de leur emploi, demandant la création d'un poste à 100% de conseiller/ère en insertion et orientation et d'un poste à 50% d'assistant-e administratif/ve, de profil de type civiliste, à durée déterminée de deux ans, renouvelable annuellement, pour un crédit total de CHF 150'000.- destiné au paiement des salaires et des charges sociales sur l'exercice 2010**

---

Vu la crise économique mondiale dont les conséquences affectent directement notre pays;

Vu le taux de chômage dans notre canton qui s'élèvent aujourd'hui à 7,2% et qui frappe encore plus durement les moins de 25 ans, 10,2% d'entre eux étant inscrits au chômage;

Vu la séance de la commission sociale du printemps 2008, lors de laquelle les difficultés spécifiques des jeunes n'ayant pas acquis de certification professionnelle ont été mises en lumière;

Vu la séance de présentation des comptes du SASJ du 29 avril 2009 qui a révélé l'importante augmentation des demandes de soutien auprès de la Commune;

Vu les moyens limités à disposition de la permanence emploi;

Vu la nécessité de faire face en particulier à la demande des jeunes Meyrinois sans emploi;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu les rapports de la commission d'actions sociale et jeunesse élargie et de la commission des finances;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 15 décembre 2009,

## DECIDE

### PAR 24 OUI ET 5 ABSTENTIONS

1. de créer un poste de 100% de conseiller/ère en insertion et orientation à durée déterminée du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2011, renouvelable par la suite d'année en année, au service actions sociale et jeunesse,
2. de créer un poste de 50% d'assistant-e administratif/ve de profil de type civiliste, à durée déterminée du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2011, renouvelable par la suite d'année en année, au service actions sociale et jeunesse,
3. d'ouvrir un crédit global de **CHF 150'000.-** destiné à couvrir les salaires et charges sociales sur l'année 2010 et d'intégrer les deux postes au budget de fonctionnement 2011,
4. d'autoriser le Conseil administratif à prélever cette somme sur les disponibilités communales et à l'imputer sur le budget de fonctionnement 2010 sous la rubrique 05,
5. que ce crédit budgétaire supplémentaire 2010 devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette,
6. que le Conseil administratif se charge d'en informer la population.

#### Résultat du vote nominal

Boccard Damien	oui	Hubert Emile	oui
Boccard Yolande	oui	Hulliger Jean-Philippe	oui
Brulhart Jean-Claude	oui	Iswala Placide	oui
Chambers Mathieu	abs.	Jimenay Arthur	abs.
Charpier Jacques	oui	Luzzatto Christine	oui
Doudin Paola	oui	Mastoura Chadli	oui
Duay-Duran Dorine	oui	Mizrahi Albert	oui
Dumalle Marcel	oui	Osmani Faruk	oui

Ecuyer Renée	abs.	Revillet Janine	oui
Girardet Myriam	oui	Riman Andrea	oui
Haldemann François	oui	Rivron Nadia	oui
Hamann Philippe	abs.	Robert Jacques	oui
Hayes Sasà	oui	Schweizer Adriana	oui
Hernot François	oui	Schweizer Didier	oui
	oui	Tremblet Laurent	abs.

*Pause de 21h00 à 21h45.*

\* \* \*

*Arrivée de M. de Préville.*

12. **Résolution n° 2009-11a présentée par Jacques Charpier, au nom de A gauche toute (AGT), et Jean-Philippe Hulliger, au nom du groupe AIM, relative à la mise en place de panneaux solaires sur les bâtiments publics de la Commune. Rapport de la commission d'environnement et énergie (Mme Luzzatto, R)**

**Mme Luzzatto** donne lecture du rapport de la commission d'environnement et énergie, tenue le 4 novembre 2009, sous la présidence de M. Dumalle et en présence de M. Sansonnens, maire, et de M. Balsiger, du SUTPE :

*"Présentation du projet par les auteurs de la résolution.*

*Il est insisté par un auteur de la résolution sur le fait qu'il est important d'utiliser l'énergie solaire, qu'il faut aller dans ce sens. Il est proposé de faire une étude de faisabilité pour le quartier des Vergers, en ajoutant que le solaire serait un bon complément au CAD. Il ne faut pas oublier que la Commune est labellisée "Cité de l'énergie".*

*Il est rappelé que Meyrin a beaucoup de toits plats et que cela ne poserait pas de problème d'esthétique (à surveiller) pour l'installation de panneaux solaires. Il faudrait voir qui financerait les installations. Serait-ce une mise à disposition des surfaces et que l'exploitation se fasse par une entreprise qui financerait l'investissement ? Il ne faut pas oublier qu'un grand nombre de projets est déjà en cours et qu'il faudrait faire attention aux doublons. Il est suggéré que l'installation d'éoliennes pourrait aussi être envisagée.*

*Il est présenté les différentes installations solaires et leur potentiel, soit le solaire thermique et le solaire photovoltaïque. Il est rappelé que la Commune a déjà des installations thermiques sur les toitures, notamment sur le centre sportif municipal.*

*Il est expliqué le potentiel du solaire photovoltaïque et les différents scénarii possibles. Un exemple concret est expliqué aux membres de la commission présents, notamment concernant l'école de la Golette.*

*Ce qui est très important dans le cas des deux systèmes solaires (thermique & photovoltaïque), c'est l'état d'entretien du toit. De plus, il est important de savoir que, dans le cadre d'une rénovation de toiture, on peut prévoir de telles installations. La Commune y a d'ailleurs déjà pensé pour le futur dans le cadre de l'école des Champs-Fréchets, l'école de Livron, le Forum et Meyrin-village.*

*Malgré les surfaces que la Commune peut mettre à disposition ou exploiter, il ne faut pas omettre le côté coûteux des installations. Par conséquent, il vaut mieux prévoir de grandes surfaces à exploiter ou à mettre à disposition. Il est relevé qu'il faut aussi tenir compte du temps d'amortissement des installations par rapport à la durée de vie de ces dernières ainsi que des frais financiers qu'un tel projet engendrerait.*

*Le débat est ouvert concernant l'énergie verte : Vital vert. Cette énergie est une base de solidarité, c'est une décision politique mais qui a aussi un coût non négligeable pour la Commune. Ce n'est pas parce que la Commune demande de l'énergie verte qu'il n'est pas fourni de la "bleue" ou de la "mixte" ou encore de la "nucléaire" au prix de l'énergie verte. Il faut en être conscient.*

*Il nous est également expliqué les certificats CO<sub>2</sub>, soit le droit de polluer. Les SIG bénéficient d'un certificat sur le CVH et peuvent en profiter avec effet compensatoire pour d'autres installations polluantes, comme la centrale à gaz. Il faut rester très prudent avec l'approche ou l'acquisition de tels certificats car on pourrait l'interpréter comme étant l'idée de s'accorder le droit de polluer.*

*Plusieurs discussions s'engagent sur des projets divers qui pourraient être éventuellement pris en charge par des entreprises privées; la Commune mettrait à disposition des sites pour tester et montrer à la population, éventuellement expliquer concrètement différentes installations solaires.*

*Au final il s'agit d'un débat éminemment politique et il convient avant tout de définir une politique énergétique, ensuite de quoi il sera opportun d'entrer dans les détails. Il existe la taxe carbone qui a pour but d'inciter aux énergies renouvelables. Quant au prix de rachat de la production d'énergie renouvelable, il émane de décisions politiques. Certes, actuellement, on ne peut dégager aucune rentabilité de ces énergies.*

*Le souci est de bien dépenser l'argent du contribuable même si, sans conteste, il faut défendre les énergies renouvelables. Il serait souhaitable de voir évoluer la technologie du solaire pour atteindre une meilleure rentabilité.*

*Il est rappelé que le Conseil municipal a voté une résolution relative à l'élaboration d'un plan directeur énergie en vue d'ouvrir un débat sur la question. Il est important de préparer l'après pétrole. Par conséquent, dans ce cadre là, le projet solaire présenté pourrait servir de site pilote. C'est un des rôles qui incombe à une commune.*

*Au terme des discussions, la résolution n° 2009-11, présentée par J. Charprier au nom de l'AGT et J.-P. Hulliger au nom du groupe des AIM, relative à la mise en place de panneaux solaires sur les bâtiments publics de la Commune est acceptée à l'unanimité."*

**M. Charprier** relève que les manières de produire de l'énergie renouvelable sont multiples et que la Commune doit agir dans ce sens.

D'autre part, il a constaté sur une affiche à l'arrière d'un tram que M. Sansonnens avait anticipé le vote en faisant passer le message "Meyrin, cité de l'énergie, s'engage pour le solaire", et il espère que l'assemblée concrétisera cet engagement ce soir.

**M. Dumalle** signale que les Verts sont évidemment totalement favorables à cette résolution. Ils pensent toutefois que ce projet ambitieux devrait être lié à l'approche globale prévue par le plan directeur de l'énergie que Meyrin est en train de mettre sur pied par le biais de la commission de l'environnement et de l'énergie.

**M. Brulhart** fait la déclaration suivante :

"La résolution proposée nous paraît intéressante, surtout lorsqu'il s'agit de promouvoir d'autres systèmes énergétiques tels que l'énergie solaire.

Notre commune est labélisée "Cité de l'énergie", ce qui doit nous encourager à faire toujours mieux dans le domaine de la recherche des économies d'énergie.

Le groupe socialiste acceptera cette résolution."

**M. Hulliger** pense que tous sont favorables aux énergies renouvelables et note qu'avec cette résolution, l'assemblée peut donner un signe pour que la Commune s'engage dans cette direction, ceci d'autant plus qu'elle dispose de nombreuses surfaces de toitures propices à l'installation de panneaux solaires. Il rappelle les différentes possibilités, à savoir payer l'installation et revendre le courant aux Services industriels ou mettre à disposition les surfaces de toitures et acheter l'énergie produite. Cette option permettrait à la Commune de se mettre en évidence en tant que promotrice de l'énergie solaire.

En conclusion, il relève que le service de l'environnement devra étudier les sites potentiels et annonce que l'Alliance des indépendants meyrinois soutiendra cette résolution.

**M. Tremblet** annonce que son groupe approuve totalement cette résolution et se réjouit de pouvoir approfondir ce dossier en commission afin de revenir avec des projets concrets et chiffrés devant le Municipal.

**M. Schweizer**, qui regrette que Mme Boget et M. Devaud n'aient pas figuré sur l'affiche mentionnée par M. Charpier, annonce que l'UDC approuvera cette résolution.

**M. Haldemann** signale avoir demandé en commission qu'un débat plus général soit mené sur toute cette problématique, car l'énergie photovoltaïque est très coûteuse alors que d'autres énergies renouvelables sont nettement moins chères, telles les éoliennes. Il n'est pas opposé à l'idée de participer aux efforts dans ce domaine mais surtout dans le but de faire évoluer la technologie afin que les coûts baissent. Aussi ne souhaite-t-il pas que tous les bâtiments communaux soient recouverts de panneaux solaires dans l'immédiat mais demande d'avancer progressivement afin de pouvoir tenir compte des avancées technologiques.

Quoi qu'il en soit, le groupe radical acceptera cette résolution.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Ragavan** met au vote la **résolution n° 2009-11a**

**présentée par Jacques Charpier, au nom de A gauche toute (AGT), et Jean-Philippe Hulliger, au nom du groupe AIM, relative à la mise en place de panneaux solaires sur les bâtiments publics de la Commune**

---

Vu la nécessité reconnue maintenant de toutes parts, d'une part, de réduire autant que possible les émanations de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère et, d'autre part, de favoriser le développement des énergies renouvelables;

Vu la résolution n° 2008-25a, adoptée à l'unanimité le 20 janvier 2009, relative au raccordement des bâtiments communaux au réseau de chauffage à distance (CAD) des Services industriels de Genève (SIG);

Vu les résolutions n<sup>os</sup> 2008-10a et 2008-11a, adoptées à l'unanimité le 9 septembre 2008, relatives à l'application des hauts standards énergétiques pour les bâtiments communaux;

Vu que la commune de Meyrin est labellisée "Cité de l'énergie" et qu'elle doit, si elle entend conserver ce label, poursuivre ses efforts en faveur de l'environnement,

Vu le plan directeur cantonal de l'énergie 2005 –2009,

Vu le rapport de la commission d'environnement et énergie,

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 15 décembre 2009,

## **DECIDE**

### **A L'UNANIMITE**

1. de promouvoir, autant que faire se peut, l'énergie solaire par installation de panneaux solaires (thermiques et photovoltaïques) sur le toit des bâtiments publics communaux;
2. de demander au Conseil administratif:
  - a) d'étudier la faisabilité technique et l'intérêt économique de la mise en place de tels panneaux solaires, tant sur les immeubles communaux existants (notamment ceux appelés à subir des travaux de rénovation) que sur les bâtiments futurs;

- b) de présenter au fur et à mesure de leur acquisition les résultats de ces études et de proposer, cas échéant, les projets de mise en place de ces panneaux, avec le chiffrage des investissements nécessaires et les bilans énergétiques correspondants;
- c) de déposer les délibérations y relatives par objet;
- d) de proposer à la Fondation Nouveau Meyrin d'engager les mêmes démarches pour les bâtiments actuels et futurs de cette dernière.

\* \* \*

13. **Résolution n° 2009-20 présentée par Mmes Y. Boccard, R. Ecuyer, J. Revillet, A. Riman et MM. M. Chambers, F. Haldemann, J.-P. Hulliger, P. Iswala, D. Schweizer, L. Tremblet (président), membres de la commission d'urbanisme, mobilité et logement, demandant de fixer provisoirement un IUS maximum de 25% dans le quartier de villas au sud du village (ensemble de la zone 5 située entre la route de Meyrin et la route du Nant-d'Avril). Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement (M. Iswala, S)**

**M. Iswala** donne lecture du rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement :

*"Depuis plus d'une année, le plan directeur communal est en cours d'examen et ce plan prévoit les lignes directrices pour les différentes zones de développement. Ainsi, on trouve une fiche relative aux zones villas, dans laquelle un indice d'utilisation du sol maximum est fixé.*

*C'est ainsi que le 27 mai 2009, lors de l'étude ou de l'examen de la fiche dans le secteur Vieux-Bureau-Malnati, quelques commissaires ont proposé le maintien de la zone 5 sur l'ensemble du secteur ainsi que l'IUS à 0,25 afin que le caractère villageois soit préservé malgré qu'il existe certains immeubles déjà construits avec un IUS de 0,40.*

*Le président passe au vote des différentes propositions :*

- *Qui accepte de maintenir la zone 5 sur l'ensemble du secteur ? 7 oui, 1 non et 1 abstention.*
- *Quant à l'IUS , un IUS à 0,4 est refusé par 1 oui, 6 non et 2 abstentions pour le secteur au sud du chemin Salomon-Penay et pour le secteur entre le chemin Edmond-Rochat et la route du Nant-d'Avril.*
- *Par contre un IUS à 0,25 est accepté dans les deux secteurs par 7 oui, 1 non et 1 abstention.*

*Au vu des résultats, M. Morand propose de préparer une résolution pour le Conseil municipal de l'automne relatif à la limitation de l'indice à 0,25 sur les zones Virginio-Malnati et Vieux-Bureau, et la proposition soumise au vote est acceptée par 8 oui et 1 non.*

*Si cette résolution est adoptée, le dépassement d'indice de la compétence du Conseil municipal ne devrait plus faire l'objet de débats puisque les trois secteurs villas (Cointrin, Citadelle, village) ont fait l'objet de résolutions fixant l'IUS maximum possible."*

**M. Hulliger** note qu'un IUS de 25% pour les zones villas a été fixé dans le plan directeur communal, dont l'examen a été long et est en passe d'aboutir. Toutefois, ce plan n'ayant pas encore été validé par la Commune et le Canton, il était nécessaire de prendre les devants, au vu des différentes requêtes en autorisation de construire déposées pour le sud de Meyrin-village, afin d'éviter des recours.

Toutefois, il ne voit pas l'utilité de préciser que l'IUS maximum est fixé provisoirement à 25% du moment qu'il correspond à l'indice fixé dans le plan directeur et qu'il n'apparaît pas dans les conclusions de la résolution.

Il termine en indiquant que l'AIM approuvera ce projet.

**M. Dumalle** fait part de la position de son parti :

"Les Verts, et moi-même en particulier, se réjouissent que l'on arrive enfin à des règles d'utilisation du sol qui ne seront plus à la tête du client. Cette résolution devrait fixer les règles du jeu et, par voie de conséquences, stopper les demandes de dérogation hors normes sur les zones de Meyrin-Cointrin et permettre ainsi de conserver tant soi peu des zones vertes.

Les Verts accepteront sans état d'âme cette résolution."

En réponse à M. Hulliger, **M. Haldemann** fait remarquer qu'il s'agit bien d'une mesure provisoire puisqu'elle durera tant que le plan directeur communal ne sera pas adopté.

Quant à l'objet de la résolution, il s'agit d'avoir une certaine constance dans les décisions du Municipal, de ne pas perdre du temps dans des débats pour des demandes de dérogation à l'IUS et de clarifier la situation dans le périmètre concerné.

**Mme Boccard** fait part de l'avis de son parti :

"Le groupe démocrate-chrétien soutiendra cette résolution qui demande de ne pas excéder 25% d'IUS dans le quartier de villas au sud du village. Cette démarche a déjà été adoptée dans les secteurs villas de Cointrin, Citadelle et village, ce qui répond à une équité de traitement en matière de droits de construction sur nos zones villas sur la commune de Meyrin."

**M. Schweizer** indique que l'UDC votera cette résolution mais tient à faire remarquer que le coût du terrain ne cessant d'augmenter, les parcelles risquent d'être de plus en plus morcelées. Or, un indice de 25% pourrait empêcher des familles de construire un logement suffisant et il s'agira donc de rester attentifs à ce problème, voire éventuellement de remettre en cause ce taux dans le futur.

**M. Iswala** fait la déclaration suivante :

"Notre groupe ne soutiendra pas cette résolution qui va à l'encontre des valeurs socialistes que nous défendons en matière de logements. Par conséquent nous demandons que le nom de Mme Revillet ainsi que le mien soient retirés du titre de la résolution, laquelle n'était qu'un préavis."

Pour **M. Hulliger**, le mot "provisoirement" implique que la situation pourrait changer avant l'adoption du plan directeur et c'est pourquoi il maintient sa proposition d'amendement.

En premier lieu **M. Ragavan** met donc au vote l'**amendement** proposé par M. Hulliger consistant à supprimer le mot "provisoirement" de l'intitulé de la résolution.

Cet amendement est **refusé par 16 non, 12 oui et 2 abstentions**.

La parole n'étant plus demandée, **M. Ragavan** met au vote la **résolution n° 2009-20**

**présentée par Mmes Y. Bocard, R. Ecuyer, A. Riman et MM. M. Chambers, F. Haldemann, J.-P. Hulliger, D. Schweizer, L. Tremblet (président), membres de la commission d'urbanisme, mobilité et logement, demandant de fixer provisoirement un IUS maximum de 25% dans le quartier de villas au sud du village (ensemble de la zone 5 située entre la route de Meyrin et la route du Nant-d'Avril)**

---

Vu les requêtes en autorisation de construire demandant une dérogation sur l'indice d'utilisation du sol dépassant 25%;

Vu l'article 59, chiffre 4, alinéas a et b de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988, permettant au Conseil administratif d'accorder une dérogation à l'IUS dont le taux est situé entre 20 et 25% (27% pour les hauts standards énergétiques) et au Conseil municipal d'accorder une dérogation pour les IUS dont le taux est situé entre 25 et 40 % (44% pour les hauts standards énergétiques);

Vu l'article 30, lettre s), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu l'article 11bis de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT) L 1 30 obligeant les communes à se doter d'un plan directeur communal;

Vu le plan directeur communal en cours d'examen par la commission d'urbanisme mobilité et logement dans laquelle les différentes zones villas de Meyrin font l'objet d'une fiche fixant les contraintes en matière d'aménagement;

Vu le risque d'accorder des dérogations aux IUS contraires aux fiches du plan directeur communal en cours d'examen;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 15 décembre 2009,

## DECIDE

### PAR 23 OUI ET 7 NON

de refuser toute dérogation aux IUS compris entre 25% et 40% (44% en application des hauts standards énergétiques) dans la zone villas au sud du village tant que le plan directeur communal n'est pas adopté; ce refus n'enlève pas le pouvoir d'appréciation du Conseil administratif pour les dérogations dont les taux relèvent de sa compétence (20% à 25% et 27% en application des hauts standards énergétiques).

\* \* \*

#### 14. Rapport du délégué du Conseil municipal au comité de gestion du centre de loisirs "Maison Vaudagne" (M. Iswala, S)

##### **1. Contexte du lieu et objectifs annuels poursuivis**

*L'année 2008 a été marquée par la continuité et le renforcement des activités d'accueil et d'encadrement. Au vu des demandes croissantes des parents pour la prise en charge des enfants (4–10) et des 10–13 ans sur la commune de Meyrin, la maison Vaudagne a pu faire bénéficier 36 jeunes de plus de semaines découvertes au mois d'août 2008. Toutefois, malgré la prise en compte maximale de demandes, au vu de la longue liste toujours en augmentation d'année en année, la Maison Vaudagne n'a pas pu satisfaire les demandes des familles, en particulier pour les mercredis aérés destinés aux enfants.*

##### **2. La Maison Vaudagne et le partenariat**

*Considérant qu'en animation socioculturelle, l'activité est en partie un support à la rencontre et à l'échange, le partenariat sur projet est au même titre un support à l'échange d'informations, de compétences, de création de liens permettant d'appréhender les réalités sociales actuelles dont le but concret est de répondre au mieux aux réalités sociales locales, de partager les constats et expériences de terrain conduisant à des propositions d'actions concrètes dont l'objectif principal est d'orienter et de répondre au mieux aux attentes des usagers ou des familles meyrinoises.*

*Dans le cadre commun du combat contre une précarisation croissante du tissu social et familial d'une part et, d'autre part, contre des phénomènes de société "éclair" auprès de la jeunesse qu'il est par moment difficile de maîtriser, les activités de partenariat avec les autres centres FAS'e ont permis de donner un cadre commun aux actions préventives et éducatives du temps libre.*

*Ce sont des occasions de partage réciproque, d'expériences et une manière de se projeter dans une vision commune du tissu social et de l'animation socio-culturelle du canton.*

*Meyrin bénéficie d'un réseau de partenaires sociaux très actifs, dont la Maison Vaudagne fait partie. Cette coordination des travailleurs sociaux de Meyrin (CTSM) se réunit autour d'une table avec les représentants de la Commune, FAS'e, DIP, Hospice général une fois par mois pour partager leur quotidien, leurs préoccupations et projets afin d'orienter au plus juste la politique sociale et culturelle locale. C'est ainsi que la CTSM et ses partenaires institutionnels se sont rassemblés autour d'une problématique commune basée sur un même constat de terrain : les difficultés croissantes que rencontrent les jeunes face à l'orientation professionnelle conjuguée, chez certains, à des problèmes familiaux et/ou sociaux. Et en 2008, la CTSM a élaboré et proposé une quinzaine sur l'orientation, la formation et l'emploi des 15–25 ans: "Le futur c'est maintenant". Cette rencontre patrons/jeunes a donné à ces derniers des outils leur permettant de mieux appréhender l'univers professionnel.*

*Depuis la création de la filière "Assistants socio-éducatifs" (ASE), la Maison Vaudagne dispose au sein de son équipe d'une "experte pour la validation des acquis-ASE", de deux formateurs à la pratique professionnelle (pour le suivi des stagiaires) et d'un commissaire d'apprentissage.*

*L'implication de la Maison Vaudagne dans la formation professionnelle lui permet d'être de plus en plus efficace dans les exigences qu'elle fixe avec les jeunes stagiaires/apprentis qu'elle accueille.*

### **3. Vie et actions**

*Les vacances d'octobre, ou vacances de patates dans la tradition genevoise, et la fête de la frite ont été organisées conjointement avec l'équipe d'animation du Jardin Robinson et ont eu un grand succès. Ces manifestations ont permis aux enfants de deux lieux, Jardin Robinson et Maison Vaudagne, de jouer ensemble, de faire découvrir, particulièrement aux 7–10 ans, un nouvel espace de liberté et d'avenir pour eux. Ce fut un après-midi réussi et les parents de 90 enfants participants ont pu apprécier ces nouveaux espaces de collaboration.*

*"Savez-vous planter les choux ?" fut concrétisé en collaboration avec une bénévole de la Commune qui a accueilli les enfants des mercredis aérés de mars à juin, juillet, août, septembre–novembre 2008. Ce projet a remporté un franc succès auprès des enfants.*

*En 2008, le groupe des préadolescents s'est engagé activement dans deux actions citoyennes en faveur de l'environnement et de l'aide humanitaire.*

- a- La première action s'est orientée vers la manifestation "Meyrin propre". Face à la quantité de déchets jetés dans la nature, un pincement au cœur s'est fait sentir et a fait accroître leur motivation et sensibilité à la protection de l'environnement.*

*b- Quant à la deuxième, elle s'est orientée vers la manifestation "La marche de l'espoir". Après la mobilisation de leur entourage pour la récolte de promesses de dons et 20 km de marche, les jeunes étaient très fiers de pouvoir offrir près de CHF 1'500.- à l'association Terre des hommes suisse.*

*La fête d'automne "Fenêtres fermées, portes ouvertes" a permis à la Maison Vaudagne d'atteindre son objectif d'être une "une place de village" où il fait bon se côtoyer et tisser de nouveaux liens.*

*Enfin le week-end à la Maison Vaudagne, porte ouverte à différentes activités, a accueilli environ plus de 4'000 personnes de différentes communautés meyrinoises et genevoises soit 32 fois sur 52 week-ends, dont 19 fois à des associations socioculturelles partenaires et 13 fois pour la Maison Vaudagne.*

#### **4. Perspectives d'animation 2009**

##### **Secteur enfants**

*La Maison Vaudagne continuera à offrir un lieu de détente chaleureux. Elle encouragera les enfants à faire des choix d'activités variées à leur rythme, leur potentiel, quel que soit leur âge. Elle associera davantage les parents aux réflexions concernant la prise en charge de leurs enfants et renforcera sa collaboration avec le GIAP.*

*L'expérience très positive en 2008 reconduira le projet jardin "Savez-vous planter les choux ?" en 2009 sous le label "Attention les carottes sont cuites !".*

*Enfin la Maison Vaudagne veut élargir et approfondir les échanges qu'elle entretient avec le Jardin Robinson, la ludothèque et la commune de Meyrin sur différents sujets et projets.*

##### **Secteur préadolescents**

*La Maison Vaudagne se propose de travailler sur la sensibilisation des préadolescents à la thématique du handicap. Tout en continuant à développer les nouvelles idées ou initiatives d'actions citoyennes, la Maison Vaudagne veut renforcer le lien entre les secteurs préados et ados et l'objectif principal est de faire des passerelles solides entre ces deux secteurs. Ainsi, le but est de mettre les jeunes en confiance, leur faciliter le passage à "l'univers des grands".*

##### **Secteur adolescents**

*La prévention et la lutte contre la consommation abusive d'alcool par les mineurs sera un des chantiers majeurs en 2009. Il y a une augmentation de la consommation d'alcool lors des soirées discos, qui devient une préoccupation de santé publique de premier ordre. Bien que cela ne concerne qu'une minorité de jeunes, le phénomène est néanmoins inquiétant.*

##### **Secteur tout public et familles**

*Des activités multiculturelles et multigénérationnelles seront développées dans l'esprit de la charte cantonale des centres de loisirs et de rencontres. L'association va se doter d'un site internet dont le but est de disposer d'un outil de communication et de promotion qui, de plus, permettra à chacun d'avoir accès à différentes informations en dehors des heures d'ouverture.*

Etant donné que ce rapport concerne l'année 2008, **Mme Doudin** regrette de le recevoir aussi tardivement. Elle fait en effet remarquer que ce rapport peut servir à donner de nouvelles orientations à l'association ou à émettre des propositions en cas de problèmes, ce qui n'est plus possible s'il est remis une année après la période traitée.

**M. Iswala** en prend note et indique que le rapport 2009 sera disponible plus tôt.

\* \* \*

#### 15. Projets de résolutions

Néant.

\* \* \*

#### 16. Projets de motions

**M. de Prévile** annonce avoir déposé un projet de motion pour la prochaine séance concernant le danger représenté par les rails de tram pour les piétons et deux-roues.

\* \* \*

#### 17. Propositions individuelles

Certaines personnes s'étonnant que les propositions et questions doivent être remises par écrit, **M. Tremblet** donne connaissance de l'article 32, alinéa 2, du nouveau règlement du Conseil municipal : "La proposition individuelle n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Elle doit être communiquée par écrit et de manière exhaustive au président lors de la séance. Ce dernier ou l'auteur en donne lecture au moment des propositions individuelles."

Le Bureau accepte toutefois de déroger à cet article pour cette séance.

\*\*\*\*\*

**M. Hulliger** ayant constaté que la soirée "questions/réponses" avec la population avait été supprimée il y a deux ans, souhaite que l'administration organise à nouveau cette séance qui permet un échange constructif avec les habitants.

\*\*\*\*\*

**Mme Ecuyer** a constaté que les bicyclettes, surtout celles des jeunes, sont souvent mal équipées. Elles manquent d'éclairage et de sonnette, voire de freins efficaces, ce qui est d'autant plus dangereux lorsque ces cyclistes circulent sur les trottoirs. Elle explique que la commune de Thônex a mené une campagne de sensibilisation auprès des jeunes, en particulier du cycle d'orientation, qui a été très efficace, et leur a distribué à cette occasion des kits d'éclairage.

Aussi propose-t-elle que Meyrin en fasse de même.

\*\*\*\*\*

**Mme Girardet** aimerait qu'une commission de culture ou d'action sociale et jeunesse, voire une séance conjointe, soit convoquée pour discuter de l'évolution et de la situation actuelle de l'Undertown étant donné les changements apportés à cette association.

**Mme Boget** est tout à fait disposée à réunir une commission élargie dans la mesure où plus les conseillers sont informés, plus ils sont à même de soutenir cette institution. Elle estime toutefois que c'est une commission d'action sociale et jeunesse élargie qui devrait discuter de ce dossier, étant donné que le travail effectué visait essentiellement à recentrer les activités de l'Undertown sur la jeunesse.

\*\*\*\*\*

**Mme Riman** fait remarquer que les barrières aménagées à l'avenue de Vaudagne, à la hauteur de l'école Bellavista, sont plus destinées à éviter le stationnement qu'à protéger les enfants. Elle a pris note que la Commune envisageait d'autres aménagements, tels des bacs à fleurs ou petites barrières, mais, au vu de la circulation sur cette route, elle propose que des marquages sur le sol "Attention école" soient réalisés et une limitation de la vitesse à 40 km/h instaurée.

En outre, elle trouverait judicieux d'auditionner la directrice de l'école Bellavista et des représentants des parents d'élèves, qui ont des propositions à faire pour améliorer la sécurité des enfants.

\* \* \*

18. Questions

En premier lieu, **Mme Ecuyer** demande aux conseillers de prendre connaissance du règlement du Conseil municipal qui stipule que les questions doivent être écrites.

**M. Hulliger** aimerait savoir pour quelle raison ForuMeyrin est illuminé pendant la journée et éteint la nuit.

**Mme Boget** explique qu'il a été demandé d'illuminer le Forum exceptionnellement le samedi 12 décembre en raison de la fête d'inauguration du tram mais qu'il sera vérifié que l'éclairage est éteint la journée.

\*\*\*\*\*

**Mme Ecuyer** indique que l'escalier qui relie les classes enfantines de l'école de Livron au préau supérieur n'a aucun éclairage alors qu'il est fréquemment utilisé par des parents et enfants en fin de journée. Par conséquent, elle demande s'il serait possible d'y installer un éclairage qui serait encore plus utile en hiver.

D'autre part, elle explique que le chemin qui relie la rue des Boudines et l'avenue de Vaudagne, entre les immeubles sis aux 50-70 et 70-80 de cette avenue, est très pentu lorsqu'il débouche sur les rails du tram. Cet endroit est d'autant plus dangereux qu'il est fréquenté par de nombreux enfants et c'est pourquoi elle souhaite qu'une barrière y soit aménagée.

**M. Sansonnens** en prend note.

\*\*\*\*\*

**M. Boccard** aimerait savoir ce qui est prévu au niveau de l'aménagement des arrêts du bus de rabattement n° 56.

**M. Sansonnens** reconnaît que plusieurs problèmes doivent encore être réglés, comme par exemple la mise en place des parkings à vélos et des cendriers. Il précise que ces travaux seront faits au début de l'année prochaine.

\*\*\*\*\*

**M. Boccard** relève que la Commune a supprimé les aménagements fleuris et le giratoire de la rue de la Prulay/avenue de Vaudagne, et demande si cet endroit va être remis en état.

**M. Sansonnens** répond que ce giratoire a été réduit afin de faciliter le passage des bus.

\*\*\*\*\*

**M. Boccard** aimerait que l'administration prenne contact avec la direction des différents magasins de Meyrin-village afin que leurs clients ne laissent pas traîner les chariots dans toute la Commune.

**M. Devaud** explique que la direction du centre commercial a justement déposé une requête en vue d'installer des panneaux demandant aux clients de ramener les chariots dans les gares prévues à cet effet.

**M. Boccard** précise qu'il faisait allusion aux chariots de Conforama et Jumbo.

\*\*\*\*\*

**M. Boccard** fait part du regret des utilisateurs du bus 56 de la suppression de l'arrêt *Maison Vaudagne* alors qu'il s'agit d'un bus destiné aux personnes à mobilité réduite et ayant un nombre d'arrêts restreints.

En outre, il aimerait que les affiches des dernières campagnes de votation soient enlevées.

Enfin, il annonce qu'il établira le rapport de l'Undertown pour le prochain Conseil municipal et souhaite être invité à la commission demandée par Mme Girardet en tant que délégué du Conseil à cette association.

\*\*\*\*\*

**M. Chambers** mentionne que, lors de la commission d'information et communication, il a été décidé de mener une étude de satisfaction sur *Meyrin Ensemble* et qu'il a alors été demandé que le questionnaire soit soumis aux membres de la commission au préalable. Or, il a entendu dire que cette étude avait été lancée sans que le questionnaire soit remis aux commissaires et il aimerait savoir si c'est exact.

D'autre part, il rappelle avoir demandé à plusieurs reprises que les conseillers aient les codes d'accès au Wifi dans les salles du Conseil municipal et des commissions. S'il reconnaît que c'est désormais le cas, il note toutefois qu'il faut se déplacer à la mairie et que seuls les ordinateurs portables peuvent s'y connecter. Par conséquent, il regrette qu'il ne soit pas possible d'avoir des codes d'accès simples au Wifi comme dans d'autres communes.

**M. Devaud** aimerait avoir des précisions, ne sachant pas si c'est le Wifi du réseau communal qui doit être mis à disposition ou des bornes Wifi d'accès internet où chacun peut se connecter comme cela se fait en ville de Genève.

**M. Chambers** explique qu'il y a deux réseaux dans la salle mais que ceux-ci sont très protégés. Aussi propose-t-il d'en rendre un plus accessible et que les Smartphones puissent également s'y connecter.

**M. Devaud** va examiner la situation avec M. Haessig, responsable de l'informatique dans la Commune.

Quant à la première question. **M. Sansonnens** fait remarquer que la commission n'a pas voté la mise à disposition du questionnaire avant l'enquête. Il ajoute que le mandataire à qui a été confié ce dossier a préparé l'enquête qui débutera l'année prochaine.

Selon **M. Chambers**, il avait été décidé que la commission devait recevoir le questionnaire avant le lancement de l'enquête, et il demande donc qu'une séance soit convoquée pour en prendre connaissance. Il pense que les membres de la commission pourront confirmer ses remarques.

**Mme Boget** signale que le Conseil administratif a choisi un mandataire et qu'il n'est pas de son ressort de superviser le travail d'un professionnel qui mène une enquête de satisfaction.

**Mme Ecuyer** ajoute qu'elle ne retrouve pas dans le procès-verbal de la commission la confirmation de la remarque de M. Chambers.

\*\*\*\*\*

**M. Schweizer** tient à faire part des nuisances occasionnées par les trams qui sonnent à chaque croisement et demande donc à l'administration d'intervenir auprès des TPG afin qu'ils limitent l'utilisation de l'avertisseur sonore des trams.

D'autre part, il demande aux agents de verbaliser les cyclistes qui n'ont pas d'éclairage et qui ne respectent pas les règles de circulation.

Enfin, il aimerait savoir si la fête d'inauguration du tram était destinée uniquement aux VIP ou également aux Meyrinois. En effet, nombre d'entre eux n'ont pas pu entrer dans le Forum pour écouter les discours des autorités et fêter l'événement avec eux. Il trouve ceci d'autant plus regrettable au vu des désagréments que la population a dû endurer pendant les travaux, et il espère que les habitants seront invités à la deuxième inauguration qui doit avoir lieu à fin 2010.

\*\*\*\*\*

**Mme Girardet** demande si une patrouilleuse scolaire sera réengagée pour le passage piétons situé à la rue De-Livron, entre la BCGe et l'école de Livron, laquelle a été supprimée pendant les travaux du tram.

**M. Devaud**, qui relève que le tram vient d'être mis en service, indique qu'il va remettre une patrouilleuse scolaire à cet endroit qu'il reconnaît être dangereux.

\*\*\*\*\*

**M. Jimenay** se fait le porte-parole des habitants des immeubles sis aux 50-60, avenue de Vaudagne, qui se plaignent que les lumières du tram sont aveuglantes et demandent qu'elles soient orientées différemment.

**M. Sansonnens** note que ce problème a déjà été évoqué et que des modifications ont été apportées afin de donner satisfaction à un maximum de personnes mais qu'il est difficile de contenter tout le monde. Il va néanmoins demander à ses services de se rendre sur les lieux pour examiner la situation.

\* \* \*

**La séance est levée à 23h00/SH.**

Lu par le Bureau du Conseil municipal  
en date du 21 janvier 2010.

Le 1<sup>er</sup> secrétaire:

Le président:

Placide ISWALA

Surane RAGAVAN